Rapport d'activité 2006

SITOM Sud Gard

sud gard

Nous valorisons l'avenir

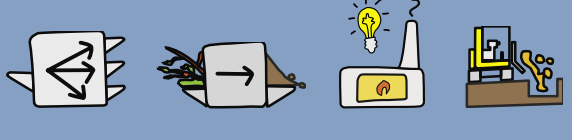

SOMMAIRE

L'éditorial 3

L'équipe du SITOM Sud Gard 4

Le mot du directeur 5

Le SITOM Sud Gard 6

Le gisement et la valorisation des déchets 10

Le tri sélectif 14

L'incinération 18

Le compostage 27

Les autres filières 29

Le bilan 32

LEXIQUE

FFOM	Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
OM	Ordures Ménagères
DDM	Déchets Dangereux des Ménages
DASRI	Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux
DIB	Déchets Industriels Banals
REFIOM	Résidus d'Epuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères
UVE	Unité de Valorisation Énergétique
CLIS	Commission Locale d'Information et de Surveillance
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
DSP	Délégation de Service Public
DRIRE	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
INERIS	Institut National de l'Environnement industriel et des Risques
STEP	Station de Traitement et d'Epuration des Eaux Polluées
MWH	Méga Watt Heure
PAV	Point d'Apport Volontaire
PAP	Porte à Porte

ÉDITORIAL

Notre syndicat, responsable du traitement des déchets ménagers et assimilés, continue de diversifier ses filières et de mettre l'accent sur la valorisation énergétique (incinération), matière (collecte sélective et déchèteries) et biologique (déchets verts et boues). Dans ce dispositif, la collecte sélective et les déchèteries jouent un rôle de plus en plus important.
En 2006, la première a permis de valoriser 19 980 tonnes (contre 18 400 en 2005) et les secondes ont recueilli 28 434 tonnes de déchets divers (contre 22 100 en 2005).

Parallèlement, le coût global du traitement par tonne n'a pas varié entre 2005 et 2006, demeurant stable à 54,31 € / tonne, alors que nous avons traité plus de 10 500 tonnes supplémentaires. La progression du nombre d'habitant étant plus faible (+1000 habitants) le coût global du traitement par habitant a légèrement augmenté passant de 27,99 € à 30,22 €.

Ces résultats sont dus au bon travail des ambassadeurs du tri, à l'implication croissante de la population et à l'excellente entente régnant entre les 80 communes du territoire et le SITOM SUD GARD.

Le Président du SITOM Sud Gard
Jean-Marie FILIPPI

L'ÉQUIPE DU SITOM SUD GARD

Max PORTAL,
Directeur Général
des Services

Nathalie CAUCAT,
Ingénieur

Annie KACIEL,
Responsable
administratif

Mathieu JEAGERT
Technicien

Conchita CHAUVET,
Comptable

Gisèle SAUVAGE,
Secrétaire

Isabelle GITTO,
Secrétaire

Thierry SABATIER,
Comptable

Nelly PARAYRE,
Coordonnatrice de tri

Kaddour SEDDIKI,
Coordonnateur de tri

Sarah PERRIER,
Ambassadrice du tri

Marie-Soizic GRAILLE,
Ambassadrice du tri

Christine PRATLONG,
Ambassadrice du tri

Sandrine HERNANDEZ,
Agent de Pesée

Carole LOPEZ,
Agent de Pesée

Paul Guy SIFUENTES,
Agent de Pesée

Helena VIGIER,
Ambassadrice du tri

LE MOT DU DIRECTEUR

Collecter, trier, composter, recycler, valoriser

Comme nous le disions en 2005, nous mesurons cette année la prise d'un rythme de croisière du SITOM SUD GARD.
Malgré cela, l'évolution des lois et règlements, les nouvelles techniques, nous permettent de développer encore les filières de traitement.
Le rôle du Syndicat est de s'adapter en faisant face à ces mutations et ces développements tout en gardant un fil conducteur indispensable à notre raison d'être :

Maîtriser les coûts de traitement

La diversification des filières se trouve dans leur complémentarité. Notre volonté est, dans le respect de la loi, de valoriser un maximum du gisement des déchets, réservant l'enfouissement des déchets ultimes à la part la plus extrême.
Il est vrai que la valorisation énergétique par l'incinération des déchets, après le recyclage matière, est la pièce maîtresse de notre filière. Mais il faut pousser plus loin la réflexion, faire de l'énergie avec les déchets est une très bonne chose en soi. En 2006, chaque tonne de déchets incinérés aura produit 596 Kwh. Plus de 88 % de cette production aura été revendue à EDF.
Ainsi, c'est plus d'1/5 des besoins en électricité de la Ville de Nîmes qui aura été assuré par la valorisation des déchets. Une formule simpliste définit que les déchets produits par 7 familles assurent par la valorisation énergétique les besoins d'1 famille en électricité.

Ainsi, le SITOM SUD GARD en valorisant :

- les matières recyclables,
- les matières biologiques,
- les déchets incinérables,

atteint un taux de plus de 78 % de valorisation de son gisement en tenant compte de la non valorisation actuelle des mâchefers.

Malgré cela, notre objectif est d'aller plus loin pour réduire encore la part de déchets ultimes.
Nous ne sommes que le dernier maillon de la chaîne de la consommation, depuis la matière première, la fabrication des produits, leur distribution, la consommation de ces derniers et leur abandon par le consommateur.
Si le traitement et l'élimination des déchets reposent sur le SITOM SUD GARD,

- la réduction de la production repose sur le consommateur,
- le recyclage matière repose sur les industriels par la mise en œuvre de produits facilement recyclables et par le développement des techniques de recyclage économiquement rentables.

Ainsi, le SITOM SUD GARD, par sa communication et son adaptation des filières, sera un relais pour inciter à consommer mieux pour jeter moins, à produire mieux pour recycler plus, en préservant nos ressources et notre environnement.

Tels sont les messages qu'il nous faut faire passer pour asseoir le traitement des déchets dans une vraie politique de développement durable.

Le Directeur Général des Services
Max PORTAL

LE SITOM SUD GARD

Présentation

Le SITOM SUD GARD, créé en 1997, assure le service de traitement des déchets ménagers des 80 communes membres peuplées de 261 663 habitants.

Dans le cadre de cette compétence le SITOM SUD GARD assure :

1. **la gestion du contrat de service public de l'UVE EVOLIA avec :**
   - le contrôle des accès à l'usine.
   - le contrôle de la facturation.
   - le suivi environnemental.
   - le contrôle de l'exploitant.

2. **la gestion des marchés de traitement des déchets avec :**
   - le marché de traitement des déchets verts.
   - le marché de traitement du bois.
   - le marché de traitement des ferrailles.
   - le marché de traitement des collectes sélectives.
   - le marché de traitement des piles et batteries.
   - le marché de collecte et de traitement des déchets dangereux des ménages (DDM).
   - le marché d'enfouissement des déchets ultimes.
   - le marché de reprise des matériaux.

3. **la gestion des marchés de transport des déchets avec :**
   - le marché de transport des déchets verts.
   - le marché de fourniture de caissons de collecte de déchets verts.
   - le marché de transport de quai de transfert.
   - le marché de fourniture d'équipement de stockage des DDM.

4. **la gestion de l'infrastructure du SITOM SUD GARD avec :**
   - la gestion du personnel.
   - la gestion de la structure.
   - la gestion des moyens.
   - la gestion administrative.
   - la gestion juridique des dossiers et des contentieux.
   - la gestion du comité syndical.

5. **la gestion de la communication avec :**
   - la réalisation des outils de communication : journaux, plaquettes, gadgets…
   - l'accompagnement des visites pédagogiques du centre de tri et de l'UVE EVOLIA.
   - la tenue des réunions publiques d'information.
   - la participation aux journées de l'environnement et Recyclades d'ECO-EMBALLAGES.
   - les animations scolaires et sur les lieux publics des communes adhérentes.

6. **la gestion de l'assistance aux collectivités membres du SITOM SUD GARD avec :**
   - la prise en charge de rapports d'expertise.
   - le lancement et l'assistance aux collectes sélectives.
   - la formation des gardiens de déchèteries.
   - l'aide et le conseil aux aménagements des déchèteries.

En 2006,
il comprend 80 communes
pour une population totale
de 261 663 habitants.

Les équipements des filières en place

Pour exercer sa compétence le SITOM SUD GARD dispose d'un ensemble complet de filières de traitement comprenant :

■ **un réseau de 24 déchèteries** réparties sur le territoire permettant aux habitants des collectivités membres du SITOM SUD GARD, de déposer leurs déchets ménagers autres que les ordures ménagères résiduelles : déchets encombrants incinérables ou non, gravats, déchets verts, ferrailles, bois, cartons, batteries et piles, pneumatiques, déchets dangereux des ménages, verre…

■ **une unité de valorisation énergétique :** l'usine EVOLIA, mise en service le 1er juillet 2004, produit avec l'incinération des déchets l'électricité consommée par 1/5e des habitants de la Ville de Nîmes. Cette unité permet de traiter : les ordures ménagères résiduelles, les encombrants incinérables, les refus de tri du SITOM, les DIB et les DASRI en responsabilité de l'opérateur.

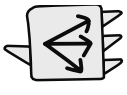

■ **un centre de tri :** le centre de tri de BS ENVIRONNEMENT, en contrat de marché public avec le SITOM SUD GARD, et implanté à Nîmes dans la zone industrielle de Grézan, traite les produits issus des collectes sélectives.

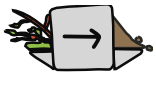

■ **3 plates-formes de compostage :** la première, implantée sur Marguerittes, avec un contrat passé avec SITA SUD pour le traitement des déchets verts du SITOM SUD GARD, la seconde, située à Bellegarde, avec un contrat passé avec la SAUR pour traiter les boues de stations d'épuration et la troisième aux Salles du Gardon exploité par TerraSol pour les boues de STEP.

■ **une décharge d'ultimes :** la décharge de Bellegarde, suite à un marché public passé avec SITA SUD, reçoit les déchets ultimes : encombrants non incinérables, déchets de nettoyage des voies publiques…

■ **une complémentarité** par la mise en place :

- du traitement du bois par SUD BROYAGE à Nîmes et à Alès,
- du traitement des ferreux à Aubord par GDE,
- du traitement des DDM à Beaucaire par CHIMIREC-SOCODELI,
- du traitement du verre à Vergèze par la VERRERIE DU LANGUEDOC,
- du traitement des piles collectées par COREPILE.

Les événements marquants de l'année 2006

- Production de la valorisation électrique des déchets par incinération sur le site d'EVOLIA sur une année pleine.
- Renforcement de la structure du SITOM SUD GARD par le recrutement de personnels : un Ingénieur et le remplaçant d'un Technicien et une ambassadrice du tri.
- Changement de barème Eco-Emballages : on passe du « Barème C » au « Barème D » avec la mise en place d'une compensation par rapport au « Barème C » qui s'éteindra dans le temps.
- Nouveaux titulaires du marché de traitement des déchets verts avec :
  - COVED pour le transport
  - SITA pour le compostage
  - SAUR et TERRA SOL pour le compostage des boues de Step
- Lancement de la collecte sélective sur la Communauté de Communes autour de LEDIGNAN qui avait adhéré le 1er août 2005 : 100 % des habitants du SITOM SUD GARD trient.
- Participation du SITOM SUD GARD aux Recyclades et aux Journées de l'Environnement.
- Suite à une série de fuites sur la chaudière de l'incinérateur, mise en œuvre par l'opérateur et le constructeur d'un renforcement de la protection des chemisages supérieurs des 1er et 2ème parcours par un revêtement « inconel » de type inoxydable renforçant ainsi la résistance à la corrosion.
- Mise en service du traitement des DASRI à l'usine d'incinération EVOLIA : 1.155 tonnes traitées en 2006.

Le territoire du SITOM SUD GARD et ratios d'OMR produites

Communes		Nombre d'hab. recensé en 2006	Ratio kg/an/hab*
1	Bellegarde	4978	398
2	Bouillargues	5327	259
3	La Calmette	2861	293
4	Fourques	2602	293
5	Garons	3747	343
6	Générac	3692	225
7	Manduel	5836	253
8	Nîmes	137740	403
9	Saint Gilles	12201	403
10	Vallabrègues	1216	303
TOTAL COMMUNES (10)		179254	

SMICTOM Saint-Chaptes			
11	Aubussargues	242	
12	Baron	231	
13	Blauzac	1 026	
14	Bourdic	271	
15	Collorgues	363	
16	Garrigues Sainte Eulalie	619	
17	Sainte Anastasie	1276	
15	Saint Chaptes	1195	
16	Saint Dézéry	252	
17	Dions	528	
TOTAL SYNDICAT (10)		6003	263

Communautés de communes de la région de Vézénobres			
21	Boucoiran et Nozieres	624	
22	Brignon	668	
23	Castelnau Valence	266	
24	Cruviers Lascours	446	
25	Deaux	541	
26	Euzet Les Bains	274	
27	Martignargues	342	
28	Méjannes Les Ales	997	
29	Monteils	525	
30	Ners	621	
31	St Césaire De Gauzignan	226	
32	Saint Etienne De L'olm	240	
33	St Hippolyte De Caton	158	
34	St Jean De Ceyrargues	156	
35	St Maurice De Cazevieille	601	
36	Vézénobres	1747	
TOTAL COMMUNAUTÉ (16)		8432	292

Communauté de communes de Petite Camargue			
37	Aubord	2258	
38	Aimargues	3916	
39	Le Cailar	2346	
40	Vauvert	10392	
41	Beauvoisin	3194	
TOTAL COMMUNAUTÉ (5)		22106	328

Smed de la Vaunage		Nombre d'hab. recensé en 2006	Ratio kg/an/hab*
42	Caveirac	3168	
43	Clarensac	3240	
44	Langlade	1878	
45	St Cômes et Maruejols	580	
46	Saint Dionisy	885	
TOTAL SYNDICAT (5)		9751	263

Communauté de communes Leins Gardonnenque			
47	Fons Outre Gardon	754	
48	Domessargues	538	
49	Gajan	638	
50	Mauressargues	92	
51	Montignargues	515	
52	Moussac	1033	
53	Parignargues	570	
54	Moulezan	401	
55	La Rouvière	500	
56	Saint Bauzèly	387	
57	Saint Mamert du Gard	1108	
58	St Génies de Malgoirés	2251	
59	Sauzet	560	
TOTAL COMMAUTÉ (13)		9347	270

Communauté de communes du Pont du Gard			
60	Comps	1507	
61	Montfrin	2972	
TOTAL COMMAUTÉ (2)		4479	273

Siom Garrigues Vistrenque			
62	Bezouce	1973	
63	Cabrières	1133	
64	Ledenon	1142	
65	Meynes	2139	
66	Poulx	3902	
67	Redessan	2902	
68	Rodilhan	2740	
69	Sernhac	1241	
70	Saint Gervasy	1490	
TOTAL SYNDICAT (9)		18662	228

Communauté de communes autour de Lédignan			
71	Aigremont	630	
72	Canaules et Argentieres	343	
73	Cassagnoles	244	
74	Lédignan	1088	
75	Maruéjols les Gardon	146	
76	Massanes	137	
77	Montagnac	138	
78	Savignargues	142	
79	Saint Bénézet	223	
80	Saint Jean de Serres	538	
TOTAL COMMUNAUTÉ (10)		3629	255

*Ratio de production d'OMR incinérées

Total SITOM SUD GARD pour 80 communes au 29 janvier 2006 : 261 663 habitants soit une évolution de + 0,04%

Moyenne SITOM SUD GARD Ratio/kg/an/hab* : 367

TERRITORIALITÉ DU SITOM SUD GARD

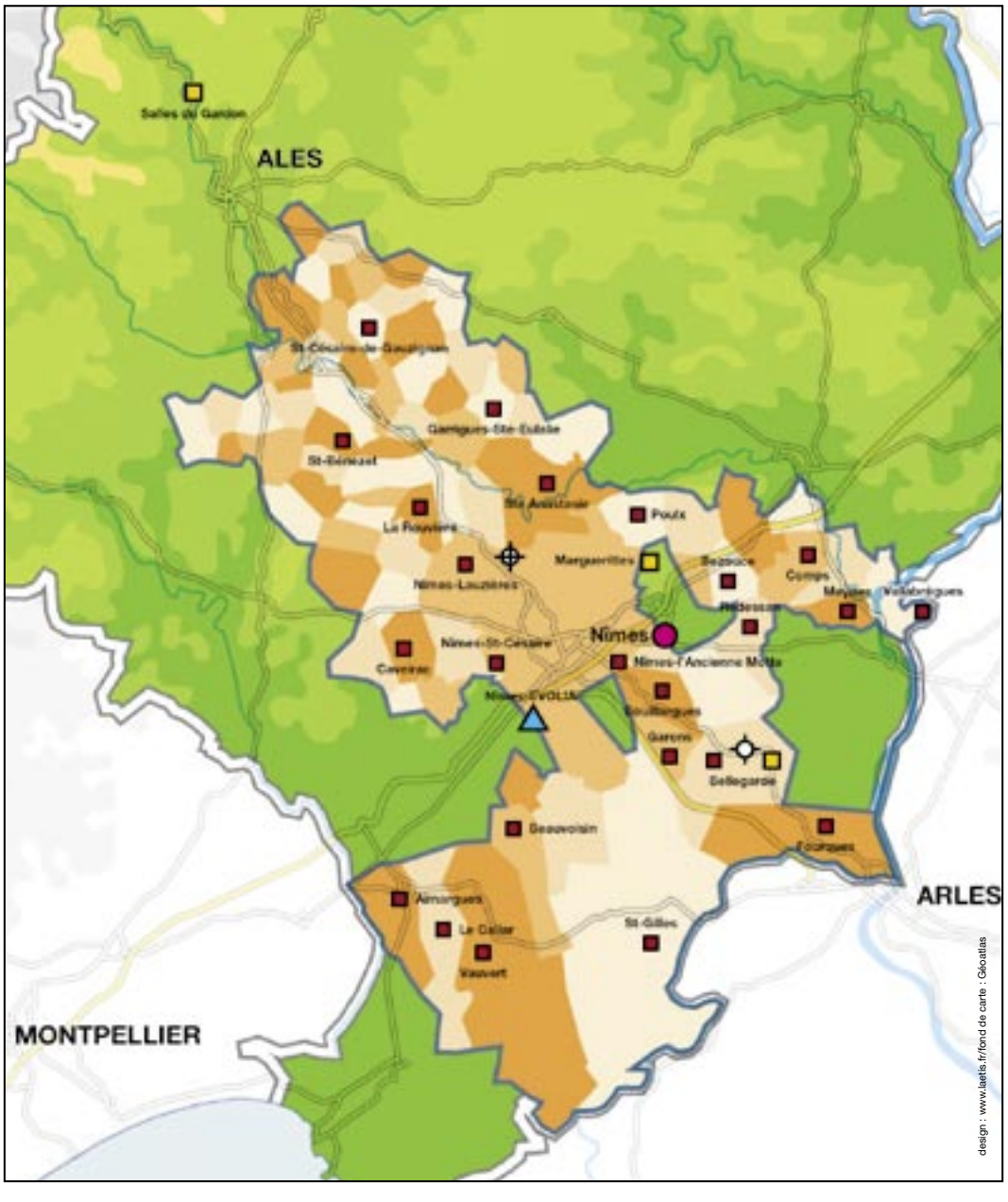

Centre de tri Incinérateur Compostage industriel Déchèterie (24)
Décharge classe 3 Décharge classe 2 et 1

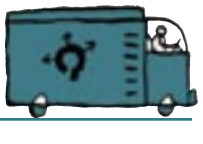

GISEMENT ET VALORISATION

Grâce à la complémentarité de ses filières, le SITOM SUD GARD valorise 78 % des déchets traités

En adéquation avec l'esprit et l'objectif des textes, les filières du SITOM ont été constituées dans le but de valoriser un maximum de déchets sous différentes formes :

- valorisation matière,
- valorisation matière Bio,
- valorisation énergétique.

78 % du gisement des 145 564 tonnes de déchets (hors Gravats) sont actuellement valorisés.

Lorsque la plate-forme de mâchefers (sous produit de l'incinération) sera réalisée, ces derniers seront valorisés, selon les conditions réglementaires définies pour leur réutilisation, portant ainsi le taux de valorisation des déchets du SITOM à 93%.

NOTA : nous n'avons pas comptabilisé dans les tableaux ci-après les tonnages de mâchefers car ils sont déjà inclus dans la masse de la fraction incinérable. De plus ces derniers sont à la charge de l'exploitant d'EVOLIA et donc, sans incidence pour le SITOM.

GISEMENT DU SITOM SUD GARD (sans les gravats)

Gisement 2006 en Tonnes	Fraction destinée à la valorisation matière	Fraction restant à incinérer avec valorisation	Ultimes en décharge	Divers
OM COMPOSTEURS INDIVIDUELS (sur la ffom)	408			
ORDURES MÉNAGÈRES		86 218		
TRI SÉLECTIF VALORISÉ	13 328			
REFUS DE TRI		3 299		
VERRE	6 652			
ENCOMBRANTS INCINÉRABLES		6 458		
ENCOMBRANTS NON INCINÉRABLES			6 159	
RÉSIDUS DE NETTOIEMENT DE LA VOIE PUBLIQUE			4 017	
DÉCHETS VERTS	10 775			
DDM				117
BOIS	2 528			
FERRAILLE DE DÉCHÈTERIES	2 172			
BATTERIES	14			
PILES ET ACCUMULATEURS	15			
BOUES DE STEP (8 communes 30 000 hab)	2 376			
DÉCHETS DIVERS		8		
DÉCHETS DIVERS DES CONVENTIONNÉS		1 020		
TOTAL PAR FRACTION	**38 268**	**97 003**	**10 176**	**117**

TOTAL DU GISEMENT 145 564 TONNES

En lisant ce tableau il faut avoir à l'esprit que les gravats n'ont été pris en charge par le SITOM SUD GARD qu'au début 2007 pour cause de consultation d'appel d'offre sans suite en 2006.

DES DÉCHETS

RÉPARTITION DES TONNAGES DU GISEMENT COLLECTÉ

66,64 % des déchets sont valorisés par incinération. Ils ont produit en 2006 une quantité d'électricité de **55 271 Mwh,** injectés sur le réseau et rachetés par EDF.

26,29 % des tonnages collectés sont des matériaux recyclables : emballages, papiers, cartons, journaux, magazines, tetrabrick, ferraille, aluminium, bois, déchets verts, boues de STEP.

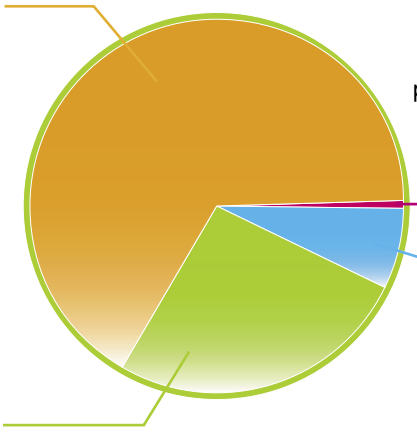

0,08 % des tonnages collectés sont destinés à un traitement divers représenté principalement par les DDM.

6,99 % des tonnages collectés sont des ultimes destinés à l'enfouissement.

EVOLUTION DES TONNAGES EN FONCTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES INSTALLATIONS SOUS LA COMPÉTENCE DU SITOM SUD GARD

Nature des déchets	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Evolution %
ORDURES MÉNAGÈRES ENFOUIES AU CET DES LAUZIÈRES			89476	84213	45504			
ENFOUISSEMENT DES ULTIMES AU CET DE BELLEGARDE						4576	10 176	+ 55,03 %
ORDURES MÉNAGÈRES INCINÉRÉES					41391	95585	97 003	+ 1,46 %
OM COMPOSTÉES (avec composteur individuel)						408	408	0 %
COLLECTE SÉLECTIVE VALORISÉE	4204	6112	7139	9856	11898	12310	13328	+ 7,63%
VERRE	3158	3666	4608	5370	5922	6087	6652	+ 8,49 %
FERRAILLE DE DÉCHÈTERIES					848	1928	2172	+ 11,23 %
PILES ET ACCUMULATEURS					10	13	15	+ 13,33 %
BATTERIES						25	14	- 44 %
BOIS						1050	2528	+ 58,46 %
BOUES DE STEP					2489	2832	2376	- 16,1 %
DÉCHETS VERTS		126	2397	8332	10309	10249	10775	+ 4,88 %
DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES						30	117	+ 74,35 %
TOTAL	7362	9904	103620	107771	118368	135093	145564	+ 7,19 %

NOTA : la forte progression de certains déchets est expliquée par :

- *pour l'enfouissement : 2006 représente une année pleine d'utilisation de la décharge de Bellegarde qui n'avait été utilisée par le SITOM qu'à partir de juillet 2005.*
- *pour le traitement du bois : 2006 représente une année pleine de traitement du bois de déchèterie.*
- *pour le traitement des DDM : 2006 représente une année pleine de collecte et traitement des DDM.*

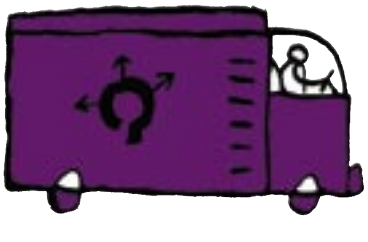

RÉPARTITION DU TRAITEMENT 2006 EN TONNES

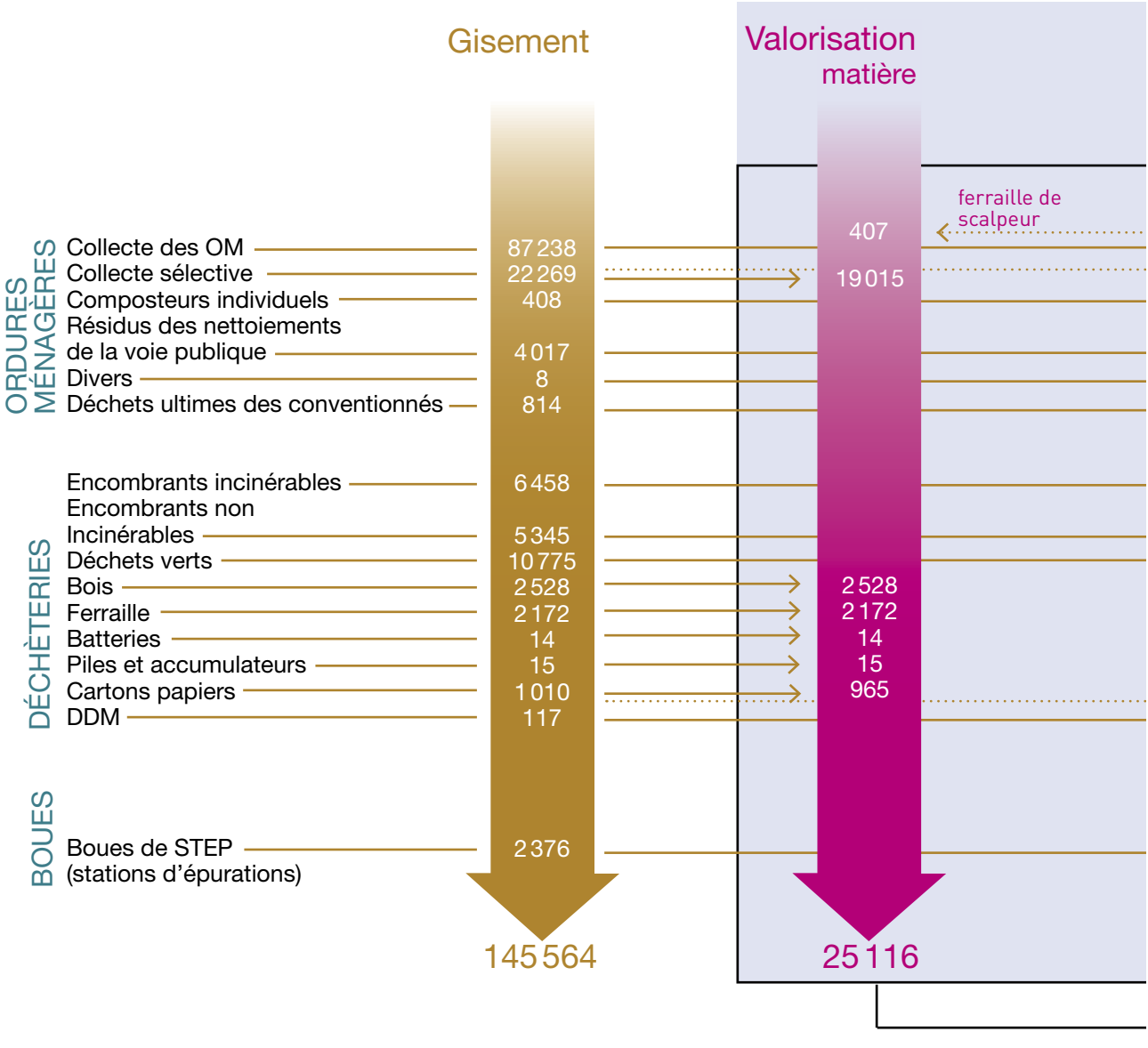

La présentation de la répartition du traitement permet de visualiser la part valorisée du gisement des déchets du SITOM.
L'incinération des déchets en 2006 n'a produit que 22,52 % de mâchefers et 4,26 % de Refiom, réduisant ainsi, avec une production énergétique de 55 271 000 kWh, de 73,22 % la masse des 97 003 tonnes de déchets incinérés.
En considérant que les 21 847 tonnes de mâchefers sont en attente de valorisation par la réalisation de la plateforme de mâchefers en responsabilité du délégataire EVOLIA, le bilan de la filière du SITOM fait état d'une mise en décharge d'ultimes et traitement divers de 14 425 tonnes sur les 145 564 tonnes soit 9,90 % de gisement.

Par conséquent **93,21 %** du gisement sont valorisés sous la forme :

- matière
- matière biologique
- énergétique

Si l'on intègre les mâchefers non valorisés actuellement, le bilan Valorisation est ramené à **78 %** et la mise en décharge ultime à 22 %.

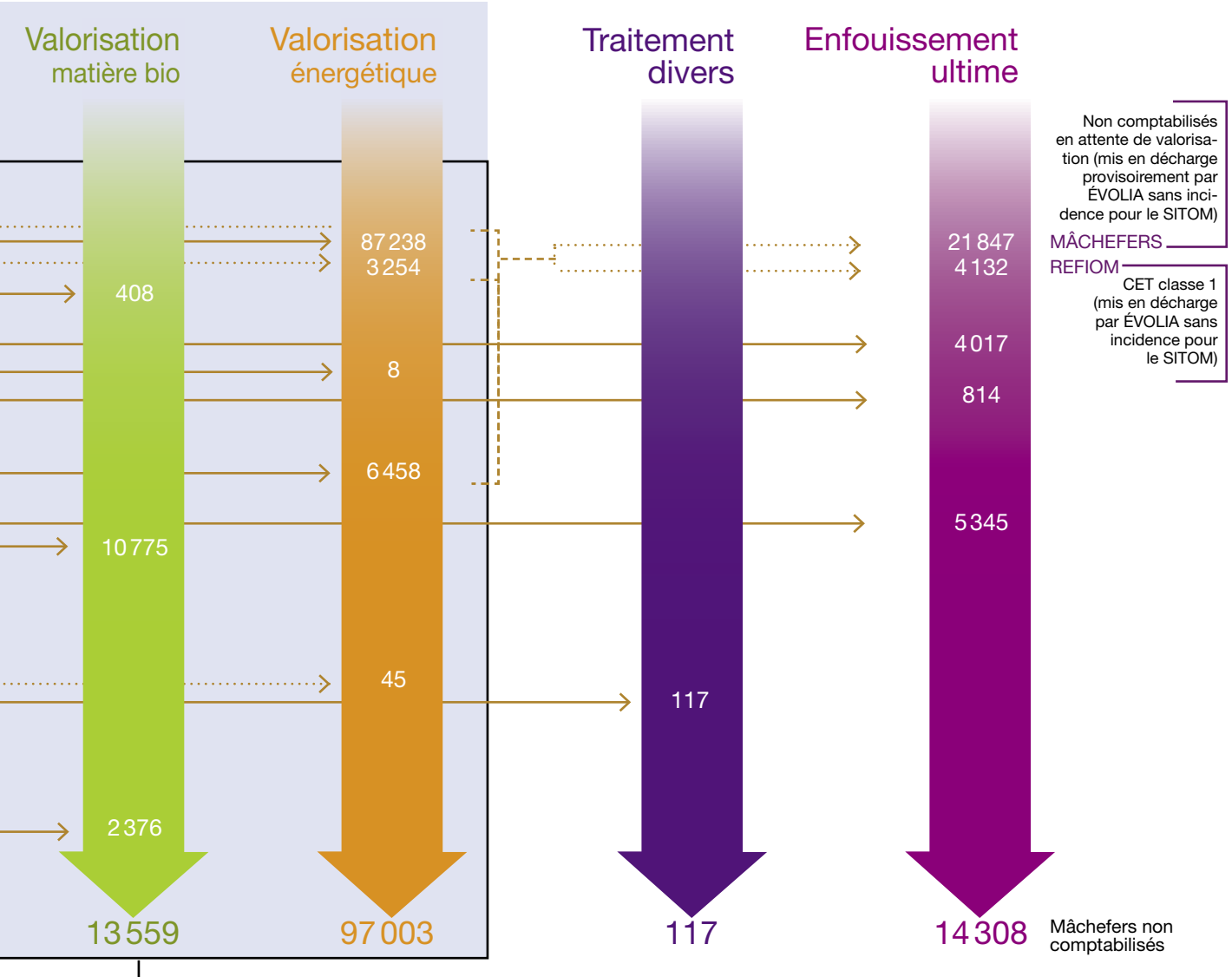

38 675

Taux de valorisation matière 26,57 %

216 318 000 kWh Énergie thermique produite en sortie de chaudière

55 271 000 kWh Énergie électrique produite en sortie de turbo alternateur

Taux de valorisation énergétique par production d'électricité 25,55%

il est à noter que la production électrique a été diminuée par un taux d'arrêts techniques supérieur de 60 % à la normale

LE TRI SÉLECTIF

Le tri sélectif de la collecte sélective

En 2006, **261 633 habitants du SITOM SUD GARD** participent à la collecte sélective, soit la totalité de la population du territoire syndical.

Le centre de tri « BS ENVIRONNEMENT » est en contrat avec le SITOM SUD GARD depuis 2004.

Les apports du centre de tri proviennent de deux flux :

- la collecte en porte à porte avec les bacs et les sacs bleus.
- la collecte en points d'apports volontaires (colonnes de collecte de journaux et magazines et bennes pour collecter le carton dans le réseau des déchèteries du SITOM SUD GARD).

Le SITOM SUD GARD a signé un contrat avec la société agréée par l'Etat « ECO-EMBALLAGES » intégrant :

- le reversement de soutiens à la valorisation matière.
- le reversement de soutiens à la communication.
- le reversement de soutiens aux emplois d'ambassadeurs et coordinateurs du tri.
- le reversement de soutiens à la valorisation énergétique.
- la garantie de reprise de rachat des matériaux d'emballages recyclés.

LE CENTRE DE TRI OU LA VERRERIE DU LANGUEDOC

En 2006, il a été collecté :

Provenance	Rappel Tonnes 2005	Tonnes 2006	Evolution
BACS ET SACS BLEUS	13 355	13 776	+ 3,05 %
DECHETERIES	828	1 010	+ 18,02 %
POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES (Journaux et Magazines)	1 543	1 888	+ 18,27 %
POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES (Verre) et PORTE À PORTE	6 033	6 604	+ 8,64 %
TOTAL DES TONNAGES COLLECTÉS	**21 759**	**23 278**	**+ 6,52 %**

En 2006, 100% de la population est concerné par la collecte sélective.

La totalité de cette collecte représente pour la population concernée (261 663 habitants)

un ratio de 89 kg/hab/an.

85,83 % de cette collecte, soit 19 980 tonnes, ont été valorisées dans les filières de recyclage portant ainsi le rendement du recyclage matière à :

76 kg/hab/an, soit une augmentation de **+ 5,3 %** par rapport à 2005.

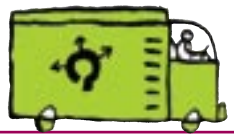

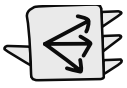

LES MATIÈRES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE RECYCLÉE SE RÉPARTISSENT AINSI

Matières	Rappel 2005	Tonnages 2006	Ratios 2006 en kg/hab/an
PAPIERS, JOURNAUX, MAGAZINES	4 190	4 975	19,01
CARTONS DE DECHETERIES	786	965	3,69
CARTONS	5 566	5 367	20,51
TETRA BRICK	39	87	0,33
FLACONNAGES PLASTIQUES	962	1 061	4,05
FILMS PLASTIQUES	342	394	1,50
EMBALLAGES FERREUX	412	464	1,77
EMBALLAGES NON FERREUX	13	15	0,06
VERRE	6 087	6 652	25,42
TOTAL	**18 397**	**19 980**	**76,36**

Refus de tri à destination de l'UVE EVOLIA :

3 299 tonnes, soit une baisse de **1,9 %** par rapport à 2005, ce qui au regard de l'augmentation des tonnages confirme une amélioration de la qualité.

TONNAGE DU CENTRE DE TRI - 2006

	Communes & syndicats de communes	Population 2006	Collecte Sélective (sans le verre) + PAV + déchèterie			Ratio 2006 en kg/hab/an sans le verre
			Tonnage entrant	Refus de tri	Tonnages triés et valorisés	
Collectivités adhérentes	Bellegarde	4978	259,03 t	35,70 t	223,33 t	44,80
	Bouillargues	5327	408,74 t	107,01 t	301,73 t	56,64
	CC Petite Camargue	22106	1 615,06 t	311,10 t	1 303,96 t	58,99
	CC Autour de Lédignan *	3629	105,58 t	14,06 t	91,52 t	25,22*
	CC Leins Gardonnenque	9347	705,32 t	90,12 t	615,20 t	65,82
	CC Pont du Gard	4479	267,44 t	42,77 t	224,68 t	50,16
	CC Région de Vézénobres	8432	542,13 t	80,51 t	461,62 t	54,75
	Fourques	2861	174,32 t	27,61 t	146,71 t	51,28
	Garons	3747	256,76 t	48,56 t	208,20 t	55,56
	Générac	3692	224,66 t	44,71 t	179,95 t	48,74
	La Calmette	1656	116,07 t	20,78 t	95,29 t	57,54
	Manduel	5836	239,09 t	47,13 t	191,96 t	32,89
	Nîmes	137740	8 329,36 t	1 787,15 t	6 515,27 t	47,30
	SMICTOM St Chaptes	6003	344,00 t	56,11 t	287,89 t	47,96
	SIOM Garrigues Vistrenque	18662	1 465,46 t	278,02 t	1 187,44 t	63,62
	SMED de la Vaunage	9751	779,90 t	105,74 t	674,16 t	69,14
	St Gilles	12201	443,66 t	119,65 t	324,01 t	26,56
	Vallabrègues	1216	64,52 t	9,61 t	54,90 t	45,15
	SIVU des Grimaudes		184,68 t	9,23 t	175,45 t	
	SIVU de Choudeyragues		55,88 t	2,79 t	53,09 t	
Convention	ASF		5,36 t	1,26 t	4,10 t	
	B.A.N Garons		54,34 t	25,47 t	28,87 t	
	Ecole de Police		38,68 t	10,77 t	27,91 t	
	TOTAL	**261663 hab.**	**16 680 t**	**3 276 t**	**13 376 t**	**51,12**
	Collecte du verre sur l'ensemble du SITOM PaV et PaP				**6 604 t**	**25,33**
	TOTAL Général de la collecte sélective avec le verre				**19 980 t**	**76,35**

** La CC autour de Lédignan n'a commencé sa collecte sélective qu'a partir du mois de juillet 2006*

Les finances du tri sélectif

La base du contrat passé entre le SITOM SUD GARD et le centre de tri «BS ENVIRONNEMENT» repose uniquement sur le paiement des tonnes triées et valorisées. Nous ne payons pas les refus de tri qui seront incinérés au coût du marché de l'incinérateur.
Les recettes versées par le contrat Eco-Emballages permettent de rendre le coût du tri supportable par les collectivités.
De plus, le tri sélectif ouvre l'éligibilité à la TVA au taux réduit de 5,5 %, soit une économie de 14,1 % sur la totalité de la collecte et du traitement.
Un complément de recette est constitué par la revente des matériaux dans le cadre de la garantie de reprise du contrat Eco-Emballages d'une part et par la négociation de contrats de reprise passés directement par le SITOM avec des repreneurs.
En ce qui concerne les matériaux autres que les emballages (journaux, magazines…), le SITOM SUD GARD a passé des contrats avec des repreneurs. Toutefois, les coûts de reprise sont fluctuants et liés à la mercuriale.

NOTA : hormis le verre récupéré au centre de tri (48 T), les 6 604 tonnes de verre collecté sur le territoire du SITOM SUD GARD ne coûtent pas en dépense «traitement de tri», mais rapportent uniquement en recette de soutien Eco-Emballages + Revente Matériaux à la Verrerie du Languedoc.

LES DÉPENSES

	Tonnages	Coût HT à la tonne triée	Coût/hab	Total Dépenses
TONNAGES TRIÉS AU CENTRE DE TRI	13 376*	255,68 €	13,07 €	3 420 092 €

* Compris 48 T de verre trié

LES RECETTES

• RECETTES ECO-EMBALLAGES

	Tonnes prises en compte par Éco-Emballages	Recette Eco-Emballages à la tonne	Recette par Habitant	Soutien Eco-Emballages à la valorisation matière
AIDE À LA TONNE TRIÉE BARÊME D	10 986	152,51 €	6,46 €	1 675 549 €
COMPENSATION BARÊME C avec l'aide aux films plasiques	10 986	44,51 €	1,87 €	489 086 €*
TOTAL	**10 986**	**197,02 €**	**8,33 €**	**2 164 635 €**

**Il est à noter que la compensation ira en diminuant jusqu'à son extinction en 2010. De même l'aide à la valorisation des films plastiques ne sera versée à 100% que jusqu'en 2008.*

• RECETTES SUR LES TONNAGES DE MATÉRIAUX RACHETÉS PAR LES REPRENEURS

Matériaux	Tonnages	Prix à la tonne	Total des recettes
PAPIERS, CARTONS	11 394	39,64 €	451 650 €
ACIER	464	102,61 €	47 616 €
ALUMINIUM	15	1164,97 €	17 405 €
FLACONNAGES PLASTIQUES	1 061	158,40 €	168 087 €
FILMS PLASTIQUES	394	9,13 €	3 597 €
VERRE	6 652	24,66 €	164 019 €
TOTAL	**19 980**	**42,66 €**	**852 374 €**

• TOTAL DES RECETTES

ÉCO-EMBALLAGES	2 164 635 €
REVENTE MATÉRIAUX	852 374 €
TOTAL	**3 017 009 €**

BILAN FINANCIER DU TRI SÉLECTIF

		Par tonne (13 376 T du centre de tri)	Par habitant (261 663 hab)
DÉPENSES	3 420 092 €	255,68 €	13,07 €
RECETTES	3 017 009 €	225,55 €	11,53 €
BILAN	**403 083 €**	**30,13 €**	**1,54 €**

• COMPARATIF DE L'ÉVOLUTION DU TRI SÉLECTIF 2005 / 2006

Comparatif des tonnages 2005 / 2006

	Tonnages collectés	Tonnages de refus de tri	Tonnages valorisés	Tonnages soutenus par Eco Emballage
2005	21 759	3 362	18 397	10 906
2006	23 278	3 299	19 980	10 986
Evolution	plus 1 519 t	moins 63 t	plus 1 583 t	plus 80 t

Comparatif des coûts en € / t 2005 / 2006

	Coût en € / t trié au centre de tri	Coût en € / t des refus de tri	Prix moyen de la revente en € / t	Recette Eco Emballage en € / t
2005	251,28 € / t	55,42 € / t	40,19 € / t	192,61 € / t
2006	255,68 € / t	54,73 € / t	42,66 € / t	197,02 € / t
Evolution	plus 4,4 € / t	moins 0,69 € / t	plus 2,47 € / t	plus 4,41 € / t

Comparatif des bilan économique du tri sélectif 2005 / 2006

	Coût au centre de tri	Coût incinération des refus de tri	Recette de vente des matériaux	Recette Eco Emballage
2005	3 107 550 €	186 322 €	739 388 €	2 100 712 €
2006	3 420 092 €	180 554 €	852 374 €	2 164 635 €
Evolution	plus 312 542 €	moins 5 768 €	plus 112 986 €	plus 63 923 €

TOTAL	**306 774 €**	**176 909 €**
Bilan 2006	**plus 129 835 €**	

On constate à travers ce comparatif que le Sitom trie plus et recycle plus mais que la charge financière supportée s'aggrave (plus 129 835 €). En effet les aides d'Eco Emballages ne suivent pas la progression des tonnages recyclés : seulement 80 tonnes supplémentaires prises en compte pour le soutien par Eco Emballage alors que la progression des tonnages recyclés est de 1 583 tonnes. Le plafonnement de certains matériaux comme le carton brun à 3 kg / hab / an en est la démonstration, alors que la réalité du terrain en est tout autre.

L'INCINÉRATION

L'incinération des déchets par l'Unité de Valorisation Energétique EVOLIA

L'année 2006 représente pour EVOLIA la deuxième année complète d'exploitation.
Le fonctionnement de l'usine est régi par l'arrêté d'Exploitation n°045.103 N du 10 juin 2005 modifiant l'arrêté d'origine n°02.004 N du 27 février 2002.

BILAN DE L'ACTIVITÉ 2006

1. Moyens en personnel de l'usine : 24 personnes

2. Tonnages traités :

ANNÉE 2006	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	CUMUL 2006	RAPPEL 2005
QUANTITÉS REÇUES/INCINÉRÉES (en tonnes)						1		2	3					
Déchets ménagers et assimilés reçus	7 966	7 137	8160	7996	8786	8 417	4 777	6 739	5 466	5 161	6 644	7 720	84 969	85 360
Dechets confid. Sitom reçus	-	-	2	1	1	-	-	-	3	-	-	1	8	
OM Evolia reçues	2 459	1 130	-	311	115	-	-	-	-	-	-	-	4 015	4 284
DIB Evolia reçus	481	844	811	1 016	943	802	114	93	102	91	133	316	5 746	2 691
DASRI Evolia reçus	144	109	79	107	53	90	47	70	25	111	161	159	1 155	10
Quantités détournées	-	-	-	-	-	-	3 502	1 412	2 910	3 190	1 012	-	12 026	14 508
Quantités evacuées	-	-	121	-	-	8	21	7	32	42	7	-	238	0
Total OM, DIB et DASRI incinérés	**9 628**	**6 733**	**7 700**	**9 504**	**10 312**	**8 697**	**5 153**	**8 325**	**3 007**	**3 040**	**10 054**	**10 646**	92 808	89 763
MISE EN BALLES (en unités)									Stockées à la fin décembre 2005 = 0 balle					
Fabriquées	-	1 031	1178	-	-	352	1342	-	1 705	2 329	-	-	7937	3463
Destockées	-	-	100	170	502	843	660	2159	69	-	1654	2380	8537	4311
État du Stock	-	1 031	2 709	2 539	237	1 546	2228	69	1705	4034	2380	-	8 478	0

1.2.3. Arrêt technique

Ce tableau concerne l'ensemble du fonctionnement de l'usine qui se répartit sur 5 postes d'apports :

- Les déchets ménagers et assimilés reçus provenant exclusivement du SITOM SUD GARD ou de la compétence de son territoire par conventionnement (conventionnés compris).
- Les déchets confidentiels traités pour le compte du SITOM (quantité marginale).
- Les OM reçues pour le compte du délégataire (SICTOM de Pézenas) dans le cadre de son vide de four.
- Les DIB reçus pour le compte du délégataire.
- Les DASRI reçus pour le compte du délégataire.

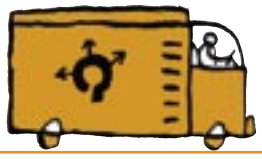

La valorisation énergétique

Malgré la durée des arrêts techniques (+ de 75 jours) qui ont amputé la marche de la turbine, le SITOM SUD GARD n'a pas été pénalisé, la recette de la revente de l'électricité à EDF étant garantie par l'exploitant.

POUR UNE QUANTITÉ INCINÉRÉE DE 92 808 TONNES : (OM + DIB + DASRI)

Energie thermique produite	216 318 MW/h
Energie électrique produite	55 271 MW/h
Energie électrique exportée sur le réseau	48 780 MW/h
Energie électrique auto-consommée	6 491 MW/h

SOIT UN TAUX DE VALORISATION DE 25,55 %

Le ratio de 596 kWh/t d'OM incinérés est excellent si on le compare à l'engagement de l'opérateur (541 kWh/t). Ce qui fait d'EVOLIA une des UVE les plus performantes en France.

Les résidus issus de l'incinération

1- LES MÂCHEFERS

	Production annuelle T/an	Ratio/tonne incinérée kg/T. OM
ANNÉE 2004	11 134	246
ANNÉE 2005	21 585	240
ANNÉE 2006	21 847	235
Prévision de l'étude d'impact	29090	264
Écart 2006/étude d'impact		-12,3 %

Les mâchefers sont évacués vers un CET du Vaucluse en attente de la réalisation de la plate-forme de traitement en vue de leur valorisation.

2- LES REFIOM (RÉSIDUS D'EPURATION DES FUMÉES D'INCINÉRATION D'ORDURES MÉNAGÈRES)

	Production annuelle T/an	Ratio/tonne incinérée kg/T. OM
ANNÉE 2004	1 817	40
ANNÉE 2005	3 556	40
ANNÉE 2006	4 132	44
Prévision de l'étude d'impact		42
Écart 2006/étude d'impact		+4,5 %

3- LES ENCOMBRANTS EN SORTIE DE SCALPEUR

Constitués essentiellement de ferrailles, les encombrants en sortie de four sont revendus par l'opérateur à la société GDE qui en assure le recyclage.

PRODUCTION ANNÉE 2005	438 tonnes recyclées
PRODUCTION ANNÉE 2006	407 tonnes recyclées

Soit environ 4 kg par tonne incinérée

Suivi environnemental, analyses et contrôles

L'usine EVOLIA est soumise à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). L'arrêté d'exploitation impose les analyses et contrôles suivants :

Analyses et contrôles	Périodicité	Réalisé en 2006
Programme de surveillance environnemental	Annuelle	Point n°2 prélèvement et analyses entre mars et avril et en septembre 2005
Analyse des rejets gazeux	Tous les deux mois jusqu'à la fin du 1er semestre 2006, puis tous les semestres	13 janvier, 24 mars, 20 avril, 1er juin, 20 juin, 23 novembre**, et 7 décembre 2006
Surveillance des eaux souterraines	Annuelle	Réalisée dans le cadre du programme de surveillance environnemental
Teneur en COT* ou perte au feu des mâchefers	Mensuelle	30 analyses ont été réalisées et réparties
Teneur en imbrûlé des mâchefers	Trimestrielle	Sur l'année
Contrôle de radioactivité des apports	En continu	Réalisé par portique de détection aux entrées de l'usine

* Carbone Organique Total ** Contrôle inopiné de la DRIRE

Un certain nombre de mesures en continu est exécuté sur les contrôles des rejets gazeux en cheminée pour les paramètres suivants :

Mesures en continu	Composants	Mesures par analyses bi-mensuelles
NOx	Oxyde d'Azote	
CO	Monoxyde de Carbone	
COT	Carbone Organique Total	
Poussière totale	Poussières	
HCL	Acide Chlorhydrique	
	Hexa fluorène	HF
SO_2	Oxyde de Soufre	
O_2	Oxygène	
Vapeur d'H_2O	Vapeur d'eau	
Pression	Pression	
Température	Température	
	Métaux lourds	Cd,Ti,Hg,Sb,As,Pb,Cr,Co,Cu, Mn,Ni,V.
	Dioxines et furanes	Dioxines et furanes

TEMPS DE DÉPASSEMENT ANNUEL SUR LES 60H AUTORISÉES

Rappel : l'arrêté d'exploitation prévoit : « La durée maximale des arrêts, dérèglements ou défaillances techniques des installations de traitement ou de mesures des effluents atmosphériques ne peut excéder 4 h sans interruption lorsque les mesures en continu prévues à l'article 7.5.2.1, montrent qu'une valeur limite de rejet à l'atmosphère est dépassée.
La durée maximale de fonctionnement sur une année dans de telles conditions doit être inférieure à 60h calculée sur une année calendaire.
En 2006 la durée maximale d'un dépassement a été de 1h.

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	TOTAL
2005	5h30	3h00	1h30	1h30	1h30	1h30	1h30	1h00	2h30	1h30	1h00	0h30	22h30
2006	4h00	2h00	2h30	2h00	1h00	1h00	8h00	2h00	1h00		3h30	0h30	27h30

L'installation est équipée d'un dispositif de mise à l'arrêt automatique dès qu'un dépassement supérieur à 4h en continu est mesuré.

Résultats des contrôles annuels sur les rejets gazeux d'Evolia

Nous présentons, avec les tableaux suivants, les moyennes annuelles des mesures en continu et des prélèvements bi-mensuels en cheminée. La comparaison des résultats avec les normes européennes en vigueur et les engagements du délégataire exploitant permet d'évaluer la performance de dépollution d'EVOLIA.

MESURES EN CONTINU - MOYENNES ANNUELLES

Emissions gazeuses Débit de gaz sec à 11% d'O_2	Unités Nm^3/h	Norme	Engagement Evolia	Moyenne annuelle 2006 1ère ligne de four	Rappel des moyennes 2005
Poussières	mg/Nm^3	10	5	0,82	0,35
Acide chlorhydrique (HCl)	mg/Nm^3	10	7	5,08	2,16
Dioxyde de soufre (SO_2)	mg/Nm^3	50	30	10,22	11,59
Monoxyde de carbone (CO)	mg/Nm^3	50	50	4,10	7,17
Dioxyde d'azote (NOx)	mg/Nm^3	200	55	45,13	54,49
Composés organiques (COV) exprimés en carbone total (COT)	mg/Nm^3	10	10	0,20	0,26

MESURES PAR PRÉLÈVEMENTS EN CHEMINÉE - MOYENNES ANNUELLES

Métaux lourds

Cadmiun (Cd) Titane (Ti)	mg/Nm^3	0,050	0,03	0,00540	0,01165
Mercure (Hg)	mg/Nm^3	0,050	0,03	0,00044	0,00036
Antimoine (Sb) Arsenic (As) Plomb (Pb) Chrome (Cr) Cobalt (Co) Cuivre (Cu) Manganèse (Mn) Nickel (Ni) Vanadium (V)	mg/Nm^3	0,500	0,4	0,09039	0,0669
Poussières	mg/Nm^3	30		2,212	1,338
Acide chlorhydrique (HCl)	mg/Nm^3	60		6,531	3,495
Acide fluorhydrique (HF)	mg/Nm^3	4		0,218	0,514
Composés organiques (COV) exprimés en carbone total (COT)	mg/Nm^3	20		1,950	2,028
Dioxyde de soufre (SO_2)	mg/Nm^3	200		5,198	2,18
Oxyde d'azote (NOx)	mg/Nm^3	400		30,683	30,1
Monoxyde de carbone (CO)	mg/Nm^3	100		4,283	2,9
Dioxines / furanes	nano g/Nm^3	0,1	0,04	0,00138	0,00914

NOTA : N/m^3 ou Normal m^3 = m^3 aux conditions normalisées de température et pression ramenées à 11 % d'Oxygène sur gaz sec.

Campagne 2006 des mesures de contrôles environnementaux

Le point zéro réalisé en 2003 et début 2004, avant la mise en service de l'UVE EVOLIA, a permis de faire un état des lieux de la pollution environnementale. Cet état zéro a été présenté au Comité de Suivi Dioxine et à la CLIS en 2004.

La nouvelle campagne constitue le point d'analyse environnementale n°2 qui a été comparé à l'état zéro précédemment réalisé. Celle-ci comprend :

- Des mesures de retombées réalisées entre le 16 janvier 2006 et le 17 mars 2006 par le Laboratoire APAVE SUD EUROPE.
- Des mesures de particules en suspension réalisées entre le 28 février 2006 et le 31 mars 2006 par le Laboratoire APAVE SUD EUROPE.
- Des mesures de prélèvements des sols réalisées le 9 mars 2006 par le Laboratoire CARSO LYON.
- Des mesures de prélèvements sur les végétaux (principalement vignes et raisins) réalisées en août 2005 par le Laboratoire CARSO LYON.
- Des mesures de prélèvements dans le lait de vache réalisées le 26 avril 2006 par le Laboratoire MICROPOLLUANT TECHNOLOGIE SA.

L'ensemble de ces mesures et prélèvements a été effectué sur les sites préalablement choisis par l'INERIS, responsable du Protocole de Suivi Environnemental.

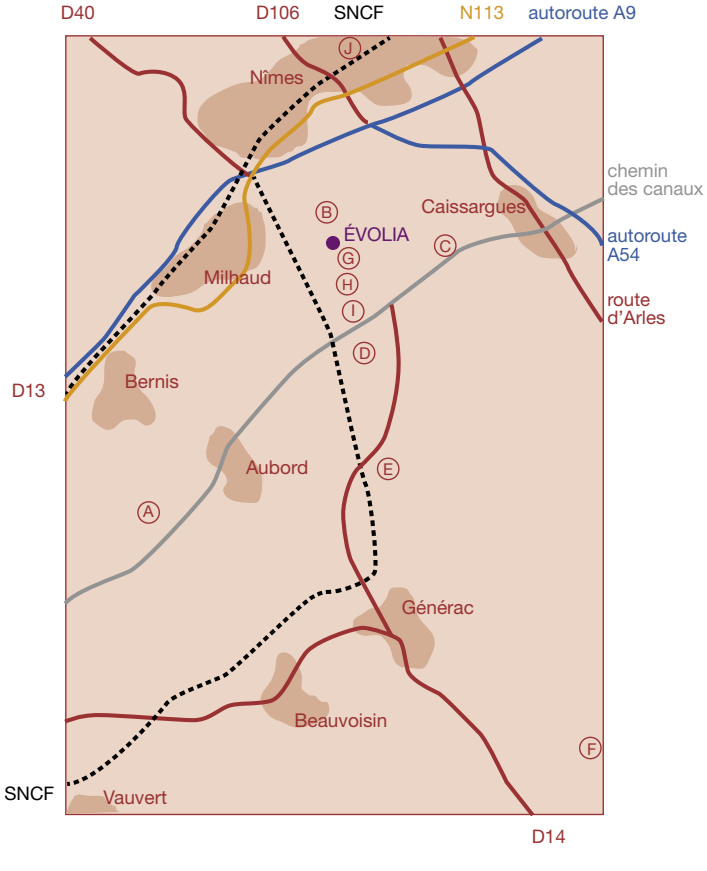

Les sites, qui ont été définis à partir de l'implantation de l'usine et des conditions de vents dominants, sont représentés (A,B,C,D,E,F,G,H,I,J) sur la carte ci-contre.

Les conclusions présentées par l'INERIS ont été les suivantes :

…« Cette troisième campagne de mesure a permis de mesurer les niveaux de dioxines et de métaux lourds dans différents compartiments environnementaux après le démarrage de l'installation EVOLIA.

Sur le plan méthodologique concernant les prélèvements de particules en suspension, afin d'abaisser les limites de quantification, nous recommandons d'augmenter les volumes prélevés, ceci peut-être réalisé soit en utilisant des préleveurs à haut volume (30m^3/h), soit en augmentant les durées de prélèvement.

Comparativement aux périodes de prélèvements précédentes, on observe pour certains éléments une augmentation des concentrations dans l'air ambiant et les végétaux. Cette augmentation apparaît aussi bien sur les points sous influence de l'installation que sur les points témoins et peut donc être considérée comme attribuable au bruit de fond.

Les concentrations mesurées dans les différents compartiments (air, sol, végétaux et le lait) aux points de prélèvements situés sous l'influence de l'installation sont inférieurs aux seuils réglementaires ou aux valeurs guides quand ils existent et/ou conformes à des niveaux que l'on peut mesurer dans un environnement rural. »…

La CLIS : Commission Locale d'Information et de Surveillance

2 CLIS, réunies par Monsieur le Préfet, se sont tenues en 2006 :

- La première le 20 septembre 2006. Elle a comporté :

1. La présentation du rapport annuel d'exploitation de l'année 2005.
2. L'intervention du Docteur Denis BARD (Médecin épidémiologiste spécialiste des problèmes liés à l'environnement, professeur à l'Ecole Nationale de la Santé Publique de Rennes, vice président du Comité de la Prévention et de la Précaution)
3. La visite des installations.
4. Les questions diverses.

- La seconde le 18 décembre 2006. On y a présenté :

1. Le point N°2 sur la surveillance de l'environnement.
2. Les résultats des analyses des eaux souterraines.
3. Les questions diverses.

Ne sont traitées par incinération que les quantités d'ordures ménagères résiduelles après le tri sélectif et la valorisation des produits récupérés en déchèteries. Ce traitement par incinération n'en reste pas moins l'élément majeur de la filière de traitement des déchets. 97 003 tonnes représentent 66,64 % des 145 564 tonnes du gisement (sans les gravats). La répartition de l'incinération par collectivité adhérente est présentée dans le tableau ci-après.

NOTA : les quantités détournées (12 026 t.) du fait des arrêts techniques en 2006 sont incluses dans les quantités traitées, car la Convention d'Exploitation prévoit que celles-ci sont considérées sur les mêmes bases économiques que les tonnages réellement incinérés.

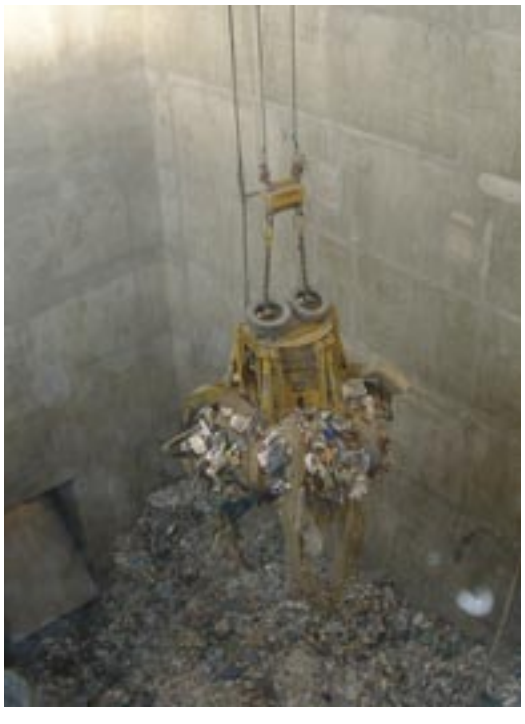

LES QUANTITÉS DU SITOM SUD GARD TRAITÉES PAR L'UVE EVOLIA

Celles-ci se décomposent en 4 fractions :

■ les ordures ménagères	soit	87 238 tonnes
■ les refus de tri	soit	3 299 tonnes
■ les encombrants incinérables	soit	6 458 tonnes
■ les divers	soit	8 tonnes
Total		**97 003 tonnes**

	Communes & Syndicats de Communes	Population 2006	Déchets confi-dentiels & divers	Encombrants	O.M.	Refus de tri	**Total 2006**	Ratio 2006 en kg/hab/an	Rappel 2005	Ratio 2005 en kg/hab/an
Collectivités adhérentes	Bellegarde	4978		231	1752		**1983**	398	1223	246
	Bouillargues	5327			1380		**1380**	259	1324	248
	C.C. Petite Camargue	22106		862	6383		**7245**	328	7617	345
	C.C. Lédignan	3629		6	919		**924**	255	1047	296
	C.C. Leins Gardonnenque	9347		211	2316		**2527**	270	2328	249
	C.C. Pont du Gard	4479		51	1173		**1224**	273	1199	267
	C.C. Vézénobres	8432		355	2106		**2461**	292	2355	290
	Fourques	2861		88	751		**838**	293	813	312
	Garons	3747		127	1157		**1284**	343	1296	346
	Générac	3692			829		**829**	225	1146	333
	La Calmette	1656			486		**486**	293	485	293
	Manduel	5836			1479		**1479**	253	1468	353
	SMICTOM St Chaptes	6003			1581		**1581**	263	1572	265
	SIOM Garrigues Vistrenque	18662		492	3754		**4246**	228	3877	208
	SITOM Sud Gard *(refus de tri)*	261663				3299	**3299**	13	3362	13
	SMED Vaunage	9751		408	2158		**2565**	263	2656	274
	St Gilles	12201		805	4116		**4921**	403	4469	366
	Nîmes	137740	3	1891	53564		**55458**	403	55374	402
	Vallabrègues *déchéterie*	1216		50	319		**369**	303	376	309
	SIVU Choudeyrague *déchéterie*			126			**126**		124	
	SIVU Grimaudes *déchéterie*			666			**666**		287	
	SIVU Peyrières *déchéterie*			92			**92**		4	
Sous total		***261663***	***3***	***6458***	***86223***	***3299***	***95982***	***367***	***94402***	***367***
Conventionnés	ASF				333		**333**		508	
	BAN				99		**99**		86	
	C.C. Anduze				71		**71**		40	
	Le Tremplin				13		**13**		-	
	Croix Rouge				6		**6**		2	
	DDSP		1				**1**		0,40	
	Douanes		4				**4**		0,54	
	Ecole de police				18		**18**		13	
	Foncia Désimeur				475		**475**		523,00	
	Claire France			0					-	
	Autres								10	
Sous Total			***5***	***0***	***1016***		***1020***		***1 183***	
TOTAL			**8**	**6458**	**87238**	**3299**	**97003**		**95 585**	

Les conditions économiques du traitement

Dépense annuelle refacturée aux collectivités membres :

5 253 835 € HT

Coûts résultants pour l'année 2006 :

54,73 € par tonne
20,07 € par habitant

Rappel 2005 :

55,39 € par tonne
20,04 € par habitant

Dépense annuelle refacturée aux conventionnés :

61 653 € HT majorés de 10 % de frais de gestion

- Le coût à la tonne traitée a baissé (-1,19%) par l'impact des nouvelles recettes générées par la mise en service du traitement des DASRI.
- Le coût par habitant augmente légèrement + 0,03 € car la progression de tonnages traités est plus forte (+ 1 581 t soit + 1,65%) que la progression de la population + 0,04%.

ETAT DES RECETTES 2006 AFFECTÉES MENSUELLEMENT DANS LE PRIX DE TRAITEMENT

RECETTES	P.U / tonnes	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	ANNUEL
Tonnages		*7 966*	*7 137*	*8 162*	*7 997*	*8 786*	*8 416*	*8 279*	*8 151*	*8 379*	*8 351*	*7 656*	*7 721*	*97 003*
Vente Electricite	26,05 €	255 292	213 401	210 334	219 502	231 992	218 174	198 539	195 547	200 033	202 559	187 844	194 143	**2 527 360**
Machefers, Ferreux et Non-ferreux	0,71 €	7 000	5 851	5 772	6 018	6 372	5 992	5 455	5 372	5 496	5 568	5 160	5 333	**69 388**
DICB Tvf1*	81,69 €	72 567	72 567	73 395	72 567	29 207	58 928	74 636	74 636	68 396	63 579	74 695	74 754	**809 927**
Tvf2	73,52 €	17 527	85 232	7 353	17 989	0	0	504	9 037	0	0	41 651	36 501	**215 793**
Tvf3	65,35 €	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Tvf4	61,27 €	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**
confidentiel conventionnés		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**
DIB conventionnés		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**
DASRI	221,57 €	31 248	23 601	17 347	23 224	11 791	19 982	10 674	15 714	5 479	25 179	36 049	35 631	**255 920**
Redevance transport des DASRI		165	165	165	165	165	165	165	165	165	170	170	170	**1 996**
TOTAL DES RECETTES		383 799	400 818	314 367	339 466	279 526	303 241	289 972	300 471	279 568	297 055	345 569	346 531	**3 880 384**

*Tvf1 Tranche de vide de four N°1

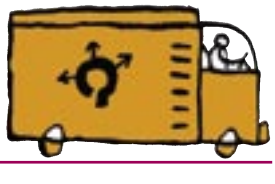

LE COMPOSTAGE

Les déchets verts

La collecte des déchets verts se fait essentiellement à travers le réseau des 24 déchèteries du SITOM SUD GARD. Le Syndicat met à disposition des collectivités les caissons de 30 m³ nécessaires à cette collecte et gère le transport par rotation.
Afin de ne pas pénaliser les collectivités les plus éloignées du lieu de traitement, les coûts de transport ont été mutualisés à travers la cotisation d'adhésion et ne sont donc pas refacturés aux adhérents.
Le traitement des déchets verts se fait sur la plate-forme de compostage de Marguerittes, à travers le marché public passé avec SITA SUD. Cette société a la responsabilité de la commercialisation et de l'écoulement du compost produit.

Tonnage de Déchets verts collectés	10775 T
Tonnage de Compost produit	3150 T

DONNÉES ÉCONOMIQUES

Rappel 2005	Tonnages 2006	Coût unitaire	Dépense
10249 T	10775 T	41,12 €	443131 €

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE COMPOST EN TONNES

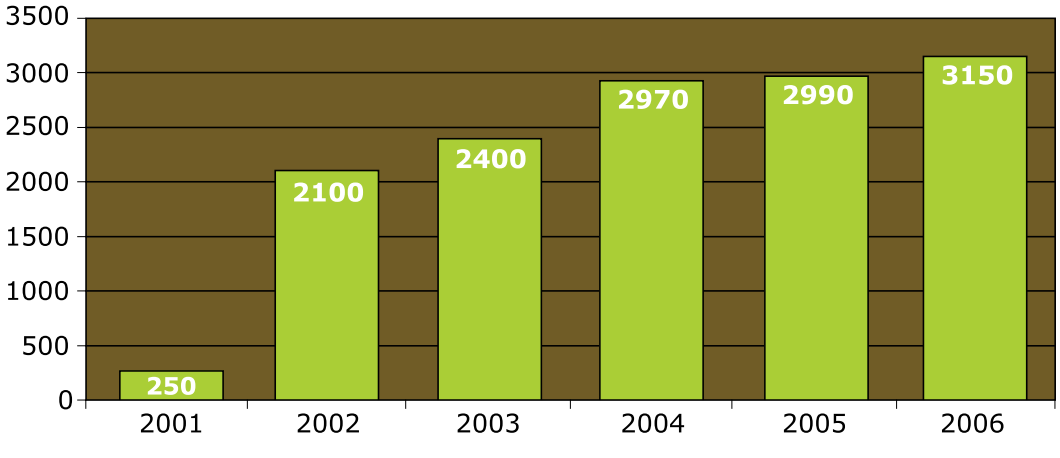

Les boues de STEP (station d'épuration)

Le traitement des boues de STEP peut relever soit de la compétence déchets, soit de la compétence assainissement (Résidus d'épuration des eaux usées), soit de la responsabilité de l'exploitant de la station d'épuration; dans ce cas, la boue devient un déchet de l'activité industrielle (DIB).

Quantité de boues traitées : 2 376 tonnes

DONNÉES ÉCONOMIQUES

Rappel 2005	Tonnages 2006	Coût unitaire	Coût/hab*	Dépense
2 832 T	2 376 T	74,87 €	7,41 €	177 902 €

* 5 communes qui appartiennent à l'agglomération Nîmes Métropole ont fait traiter leurs boues de STEP par le SITOM jusqu'à la fin juin 2006. Il s'agit de Manduel, Caveirac, Garons, Saint Gervasy et Bezouce ce qui représente 16 214 habitants sur 6 mois de l'année. Ces communes font, depuis, traiter leurs boues par Nîmes Métropole dans le cadre de la compétence eau assainissement.

-6 communes : Fourques, Vauvert, Gajan, Fons Outre Gardon, Saint Bauzely et St Mamert représentant 15 881 habitants, ont fait traiter leurs boues sur l'année complete.

Le Compostage Individuel

Depuis sa création, le SITOM SUD GARD a incité les collectivités à la distribution, contre caution, de composteurs à destination de l'habitat individuel.

Cette action vise à la réduction à la source de la fraction fermentescible des O.M. et au traitement à domicile d'une partie de la production de déchets verts.
Par la production d'un compost domestique, le citoyen assure l'écoulement d'un produit sain et sans danger ayant une action sur les plantes des jardins individuels.
La quantité de compost individuel est très variable d'une famille à l'autre. Il est donc difficile d'estimer le gisement traité ainsi que la production qui en découle.
Toutefois, nous pouvons estimer entre 70 et 100 kg/an de produits détournés du gisement pour les familles dotées de composteurs individuels.

Le nombre de composteurs individuels mis à disposition sur le SITOM SUD GARD est de :

4 800 COMPOSTEURS

Ce qui peut représenter un poids de déchets réduits à la source de l'ordre de 408 tonnes et une économie comparée au prix de l'incinération de

408 T x 54,73 € = 22 330 €

NOTA : nous n'avons pas enregistré en 2006 une extension de la distribution du parc de composteurs individuels.. Il devrait en aller autrement en 2007 au vu des engagements de commandes de composteurs pris par certaines collectivités.

LES AUTRES FILIÈRES

Le traitement du bois

L'objectif de la mise en place de cette filière de traitement est triple :

1. obtenir un coût de traitement inférieur à celui de l'incinération, transport compris.
2. valoriser sous forme matière par recyclage un produit ayant un pouvoir de seconde vie.
3. diminuer en contrepartie l'apport à l'incinérateur.

L'année 2006 est le reflet d'une année pleine de l'exercice de ce marché passé avec les entreprises «Sud Broyage» et «Cevennes déchets» qui avait été renouvelé fin 2005 après quelques mois pour cause de dépassement du maxima du marché.

Tonnages traités : 2 528 tonnes

DONNÉES ÉCONOMIQUES

Rappel 2005	Tonnages 2006	Coût unitaire	Dépense
1 050 T	2 528 T	42,13 €	106 502 €

Les Déchets Dangereux des Ménages (DDM)

Au cours de l'année 2005, le SITOM SUD GARD a mis en place la collecte et le traitement des DDM. Il s'agit de répondre aux objectifs légaux et contenus dans le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers pour organiser la collecte des déchets produits en petites quantités par les ménages. Ces déchets peuvent, par leur nature, représenter un risque pour l'environnement et les personnes (toxicité, inflammabilité…).

Les principales familles sont les suivantes : peintures, vernis, colles, tubes fluorescents, diluants, solvants, acides, bases, radiographies, aérosols…

Le SITOM SUD GARD a doté 22 déchèteries d'armoires et de conteneurs spécialisés à destination du stockage provisoire avant enlèvement et traitement.

Un marché d'enlèvement a été passé avec la société CHIMIREC-SOCODELI. Le coût de traitement de ces déchets est très élevé, la facturation ne se faisant pas à la tonne mais au kg.

116 721 kg (117 T) de produits dangereux et toxiques ont été collectés et traités en 2006.

DONNÉES ÉCONOMIQUES

Rappel 2005	Tonnages 2006	Coût unitaire moyen	Dépense
30,144 T	116,721 T	385,65 €	45 013 €

NOTA : les aides versées par l'Agence de l'Eau sont déjà impactées dans le prix de traitement.
Les transports ont été sortis de ce coût car ils sont mutualisés et pris en charge par la cotisation syndicale.

La ferraille issue des déchèteries

Depuis 2004, le SITOM SUD GARD a contractualisé un marché de reprise de la ferraille de déchèterie et des batteries avec la société GDE à Aubord.

Les bases des prix de reprise sont liées à la mercuriale des prix de reprise du marché. Toutefois, le SITOM SUD GARD a négocié avec la société GDE un prix plancher minimum de reprise à 20 €/tonne en cas de baisse du marché.

Nous avons observé au cours de l'année 2006 une remontée des cours de reprise par rapport à 2005 mais ces derniers sont encore très éloignés de la moyenne 2004 qui s'élevait à 91 €/tonne.

Le prix moyen de reprise 2006 aura été de 42,16 €/tonne. L'ensemble des tonnages récupérés et valorisés a été de 2 172 tonnes, soit une progression de 12,66% par rapport à 2005.

DONNÉES ÉCONOMIQUES

Rappel 2005	Tonnages 2006	Coût unitaire	Recette
1 928 T	2 172 T	42,16 €	91 577 €

Les batteries

Les batteries collectées dans les déchèteries sont reprises par la société GDE d'Aubord pour être traitées après séparation de l'acide, lui-même retraité alors que le plomb et le polypropylène des carcasses sont recyclés.

En 2006, seulement 14 tonnes de batteries ont été récupérées contre 25T en 2005. La baisse de la collecte enregistrée en 2006 est la conséquence essentielle du vol des produits en déchèteries.

DONNÉES ÉCONOMIQUES

Rappel 2005	Tonnages 2006	Coût unitaire	Recette
25 T	14 T	29,14 €	408 €

NOTA : Il est à noter que le vol régulier dans les déchèteries a pour conséquence principale de voir échapper une quantité non négligeable de ferrailles et de batteries.

Les piles et accumulateurs

La collecte des piles et accumulateurs est généralisée dans le SITOM SUD GARD soit par la mise en place de points de collecte dans les mairies, établissements publics, soit par la mise à disposition par le SITOM SUD GARD de fûts de collecte dans les déchèteries.

La prestation d'enlèvement et de traitement est assurée gratuitement par la société COREPILE.

Année	Tonnages collectés et recyclés
2006	15 200 kg
2005	12 660 kg
2004	9 833 kg

Soit une augmentation de 20,06 % par rapport à 2005.

Les cartouches d'imprimantes

Depuis 2004, les Consommables Bureautiques Informatiques sont collectés par la société MARLEVA afin d'en permettre le recyclage par des entreprises spécialisées. Cette collecte, ainsi que le traitement s'effectuent gratuitement pour le compte du SITOM SUD GARD.
Des conteneurs ont été déposés dans toutes les Mairies et déchèteries présentes sur le territoire du Syndicat, afin de collecter les cartouches d'encre utilisées par les administrés.

Au total, **6 673 cartouches** ont été collectées en 2006.

Rappel 2005 : 2 232 cartouches, soit une progression de 199%.

L'enfouissement des déchets ultimes

Toute filière de traitement ne peut se passer de décharges d'ultimes, quelle que soit la constitution et l'organisation des filières de traitement des déchets. Il restera ce que l'on ne peut recycler sous forme matière et ce que l'on ne peut incinérer.
Le SITOM SUD GARD a passé un marché de 5 ans pour l'enfouissement des déchets ultimes à la décharge de classe II de Bellegarde. 814 T de déchets enfouissables ont été apportées par les conventionnés du SITOM et 9 362 T par les adhérents du syndicat. Les conventionnés sont refacturés avec une majoration de 10 % pour frais de gestion ce qui génère une recette de 5 864 €.

La totalité des apports enfouis en 2006 est de **10 176 tonnes.**

Ces apports se répartissent en 3 catégories :

- 5 345 tonnes d'encombrants
- 4 017 tonnes de résidus de nettoiement de la voie publique
- 814 tonnes de déchets ultimes apportés par les conventionnés

DONNÉES ÉCONOMIQUES

Rappel 2005	Tonnages 2006	Coût unitaire	Dépense
4 576 T	10 176 T	66,20 €	673 730 €

NOTA : l'anneé 2006 est une annnée pleine d'utilisation du CEI de Bellegarde. Les premiers déchets enfouissables avait été apporté en Juillet 2005.

LE BILAN

MARCHÉS PUBLICS CONCLUS EN 2006

N° marché	Objet	Titulaire	Adresse
01/2006	Traitement du bois stocké sur les déchèteries du Sitom Sud Gard	Groupement solidaire : Sud Broyage Recyclage + Cévennes Déchets	ZI St Césaire 836, av. Joliot Curie 30900 NIMES
02/2006	Assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'Unité de valorisation énergétique des déchets ménagers	SAGE Services	9 - 11, rue Boutard 92200 NEUILLY SUR SEINE
03/2006	Compostage de déchets verts et boues de STEP - lot N°1 : Transports de déchets verts	COVED	Bd du Président René Coty BP 55 26202 MONTELIMAR Cédex
04/2006	Compostage de déchets verts et boues de STEP - lot N°2 : Compostage de déchets verts	SITA SUD	957, av d'Avignon 84141 MONTFAVET Cedex
05/2006	Compostage de déchets verts et boues de STEP - lot N°3 : Compostage de boues de STEP	Groupement solidaire : SAUR France + Cabinet Terra Sol	ZI St Césaire 281, av. Pavlov 30936 NIMES Cedex 9
06/2006	Fourniture, installation et maintenance d'un système d'équipement audio & vidéo de la salle de conférence du Sitom Sud Gard	Téléservice	Km Delta, Mas 2000 80, rue René Panhard 30000 NIMES
07/2006	Fourniture, livraison et installation d'équipement pour le stockage de DDM.	AGEC SARL	Chemin de Barraudéguy 64990 LAHONCE

MONTANT DES RECETTES 2006 DE RACHAT DE MATÉRIAUX VERSÉES PAR LES ENTREPRISES PARTENAIRES

Principaux partenaires	Montant 2006 en € HT		%
PAPREC	Recyclage du papier et carton	451 650 €	14,53 %
GDE	Recyclage de l'acier de déchèteries	91 986 €	2,96 %
VERRERIE DU LANGUEDOC	Recyclage du verre	164 019 €	5,27 %
GENERAL INDUSTRIE	Recyclage des plastiques	168 087 €	5,41 %
GDE	Recyclage de l'aluminium	17 405 €	0,56 %
GDE	Recyclage de l'acier de col. Select	47 616 €	1,53 %
ECO EMBALLAGES	Soutien à la tonne valorisée	2 164 635 €	69,62 %
PAPREC	Recyclage des films plastiques	3 597 €	0,12 %
TOTAL		**3 108 995 €**	**100 %**

MONTANT DES PRESTATIONS DE TRAITEMENT EN 2006 PAYÉES AUX ENTREPRISES PARTENAIRES

	Principaux partenaires			Montant 2006 en € HT	%
EVOLIA	Incinération (recettes déduites)	Adhérents Conventionnés	5253835 61653	5315488 €	50,73 %
BS ENVIRONNEMENT	Tri sélectif			3420092 €	32,64 %
SITA SUD	Compostage des déchets verts			443131 €	4,23 %
SITA SUD	Enfouissement des ultimes	Adhérents Conventionnés	620952 54024	674976 €	6,44 %
TERRA-SOL	Compostage des boues de STEP			177902 €	1,70 %
COVED	Transport des déchets verts			250001 €	2,39 %
SUD BROYAGE / CEVENNES DECHETS	Traitement du bois			106502 €	1,01 %
SOCODELI	Collecte et traitement des DDM **(recettes déduites)**			64740 €	0,62 %
GENTES	Transport du quai de transfert de Comps			24276 €	0,23 %
TOTAL				10477108 €	100 %

ÉVOLUTION DES TONNAGES TRAITÉS PAR FILIÈRE

ANNÉE	2001		2002		2003		2004		2005		2006	
POPULATION	231693		260456		253849		250784		260634		261663	
	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B
RECYCLAGE												
Verre	3666	15,82	4608	17,69	5370	21,15	5922	23,61	6087	23,35	6652	25,42
Papier et cartons	5283	22,8	6450	24,76	8610	33,92	9840	39,24	10581	40,6	11394	43,54
Emballages métal	270	1,17	271	1,04	350	1,38	460	1,83	412	1,58	464	1,77
Emballages alu	-	0,00	-	0,00	-	0,00	19	0,08	13	0,05	15	0,06
Flaconnages plastiques	559	2,41	640	2,46	790	3,11	830	3,31	962	3,69	1061	4,05
Films plastiques	-	0,00	-	0,00	-	0,00	277	1,10	342	1,31	394	1,51
Ferraille de déchèterie	-	0,00	-	0,00	-	0,00	848	3,38	1928	7,40	2172	8,30
Batteries	-	0,00	-	0,00	-	0,00	-	0,00	25	0,10	14	0,05
Bois de déchèterie	-	0,00	-	0,00	-	0,00	-	0,00	1050	4,03	2528	9,66
Piles et accumulateurs	-	0,00	-	0,00	-	0,00	10	0,04	13	0,05	15	0,05
Total	9778	42,2	11969	45,95	15120	59,56	18206	72,6	21413	82,16	24709	94,43
TRAITEMENT DIVERS												
DDM		-	-	-	-	-	-	-	30	0,11	117	0,45
Total									30	0,11	117	0,45
COMPOSTAGE												
Déchets verts	455	1,96	2397	9,20	7188	28,32	10309	41,11	10249	39,32	10775	41,18
Boues de STEP	-	0,00	-	0,00	-	0,00	2486	9,91	2832	10,87	2376	9,08
Composteurs individuels	-	0,00	-	0,00	-	0,00	-	0,00	408	1,56	408	1,56
Total	455	1,96	2397	9,20	7188	28,32	12795	51,02	13489	51,75	13559	51,82
OMR RÉSIDUELLE												
Mise en décharge	88306	381,13	94952	364,56	88963	350,46	45504	181,45	4576	17,56	10176	38,89
Incinération	-	-	-	-	-	-	41391	165	95585	366,74	97003	370,72
Total	88306	381	94952	365	88963	350	86895	347	100161	384,3	107179	409,61
TOTAL GÉNÉRAL	98539	425,3	109318	419,72	111271	438,34	117896	470,11	135093	518,32	145564	556,30

A = Tonne B = Kg/an/hab

Le Compte Administratif 2006 : document de synthèse présentant les résultats de l'exécution du budget.
• Il présente les résultats comptables de l'exercice,
• Il rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au Budget (au niveau du chapitre selon les dispositions arrêtées lors du vote du Budget Primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres),
•Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

COMPTE ADMINISTRATIF 2006

	Mandats émis	Titres émis	Résultats ou solde
TOTAL DU BUDGET	**15 003 254,00 €**	**16 145 907,31 €**	**1 142 653,31 €**
FONCTIONNEMENT	14 880 633,71 €	14 883 385,78 €	2 752,07 €
INVESTISSEMENT	122 620,29 €	450 138,11 €	327 517,82 €
002 RÉSULTAT REPORTÉ N-1	-	697 074,02 €	697 074,02 €
001 SOLDE D'INVESTISSEMENT N-1	-	115 309,40 €	115 309,40 €

TOTAL SECTION	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT OU SOLDE
FONCTIONNEMENT	14 880 633,71 €	14 883 385,78 €	2 752,07 €
INVESTISSEMENT	122 620,29 €	450 138,11 €	327 517,82 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

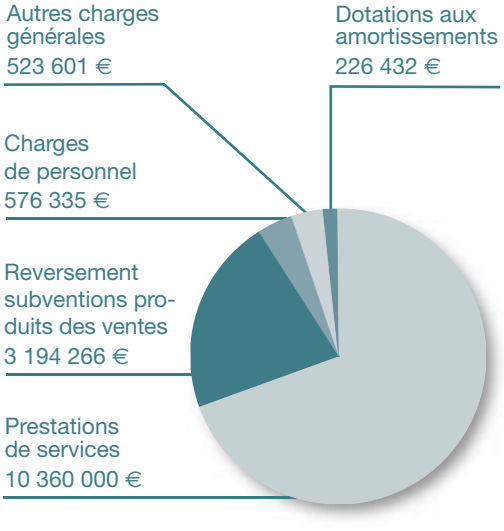

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

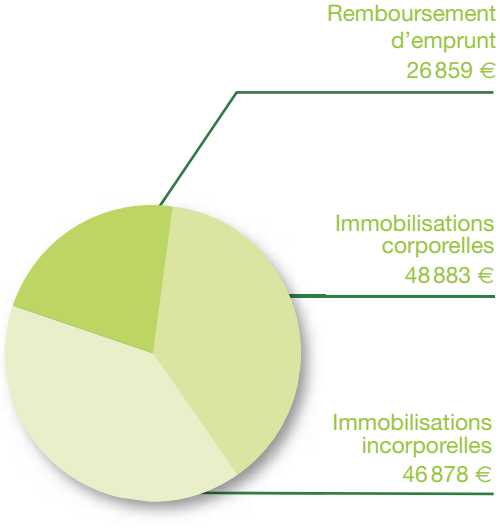

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

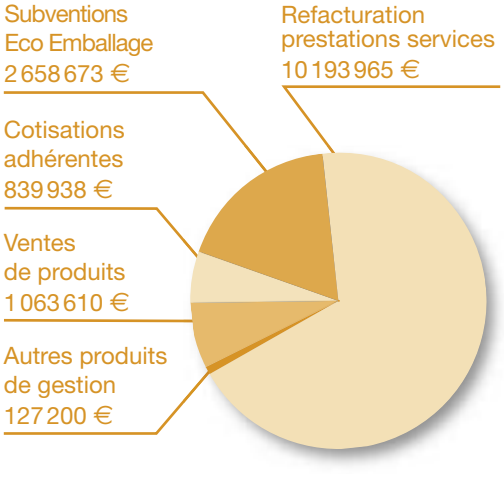

RECETTES D'INVESTISSEMENT

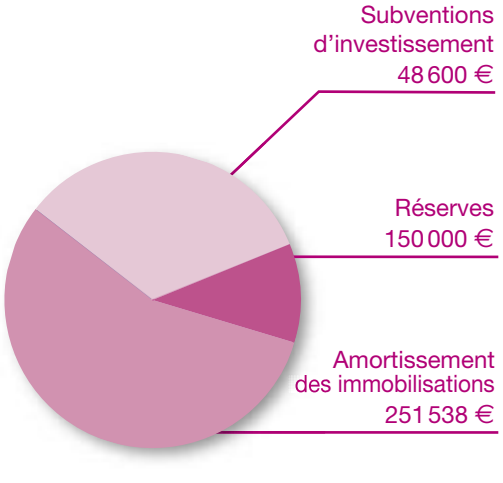

ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES SUR LE SITOM SUD GARD

LIBELLE	CA 2001	CA 2002	CA 2003	CA 2004	CA 2005	CA 2006	BP 2007
POPULATION SITOM SUD GARD	231 693	260 456	253 849	250 784	260 634	261 663	261 663
Dépenses réelles de fonctionnement/hab.	8,08 €	12,54 €	15,81 €	32,19 €	50,40 €	56,00 €	58,42 €
Recettes réelles de fonctionnement/hab.	9,57 €	13,13 €	16,34 €	32,76 €	53,36 €	56,88 €	59,23 €
Encours de la dette au 31-12 par habitant	0,00 €	0,59 €	0,58 €	2,24 €	2,10 €	1,99 €	1,88 €
Dépenses de personnel/ Dépenses réelles de fonctionnement	11,20 %	8,32%	7,54%	5,12%	3,79%	3,93%	4,04%
Dépenses d'équipement/ Recettes réelles de fonctionnement	32,80%	5,93%	5,86%	7,14%	2,22%	0,64%	1,17%
Cotisation/ Dépenses réelles totales	3,68%	3,00%	15,51%	9,97%	5,89%	5,69%	
Evolution cotisation	2,02 €	2,02 €	2,02 €	3,21 €	3,21 €	3,21 €	3,21 €

CA : Compte administratif
BP : Budget prévisionnel

ÉVOLUTION DES COÛTS DE TRAITEMENT

		2001	2002	2003	2004	2005	2006	BP 2007
Coût du traitement par le SITOM des déchets/hab.	+	5,23 €	5,18 €	6,11€	19,79€	27,99 €	30,22 €	32,66 €
Coût du traitement hors du SITOM des déchets/hab.		29,00 €	28,00 €	26,28 €	12,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Coût TOTAL du traitement des déchets/hab.	=	34,23 €	33,18 €	32,39 €	31,99 €	27,99 €	30,22 €	32,66 €

La variation de ces prix est liée à la mise en service des installations du SITOM Sud Gard (UVE, centre de tri, compostage), parallèlement à la fermeture des installations utilisées précédemment (décharges communales et des Lauzières, autres incinérateurs…).

ÉVOLUTION DE LA POPULATION

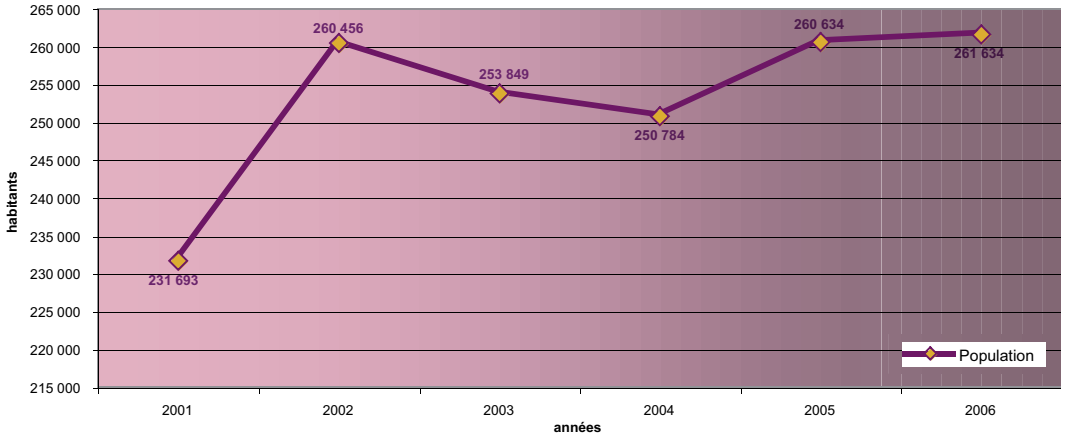

NOTA : la baisse en 2003 et 2004 est liée au départ de collectivités vers d'autres EPCI suite à la mise en place de la loi Chevènement.

ÉVOLUTION DES TONNAGES RECYCLÉS

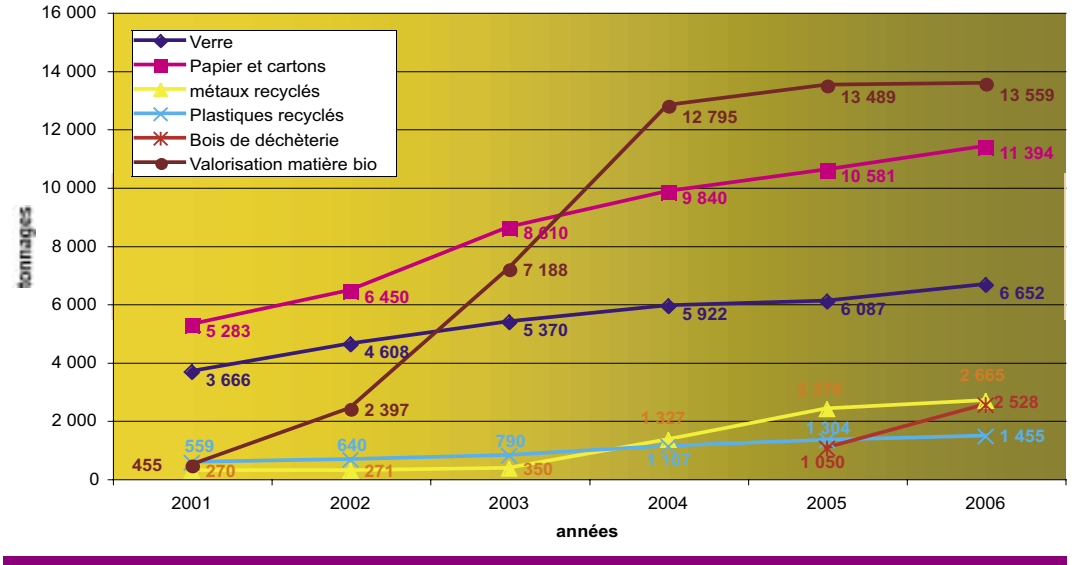

ÉVOLUTION DES OM RÉSIDUELLES

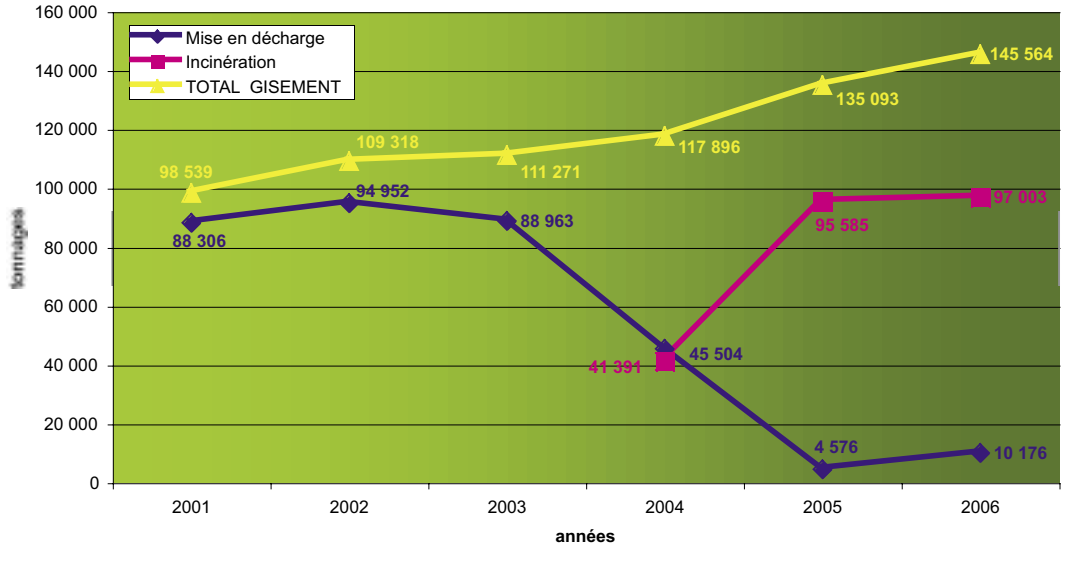

VARIATION DES PRIX À L'INCINÉRATION DEPUIS LA MISE EN SERVICE

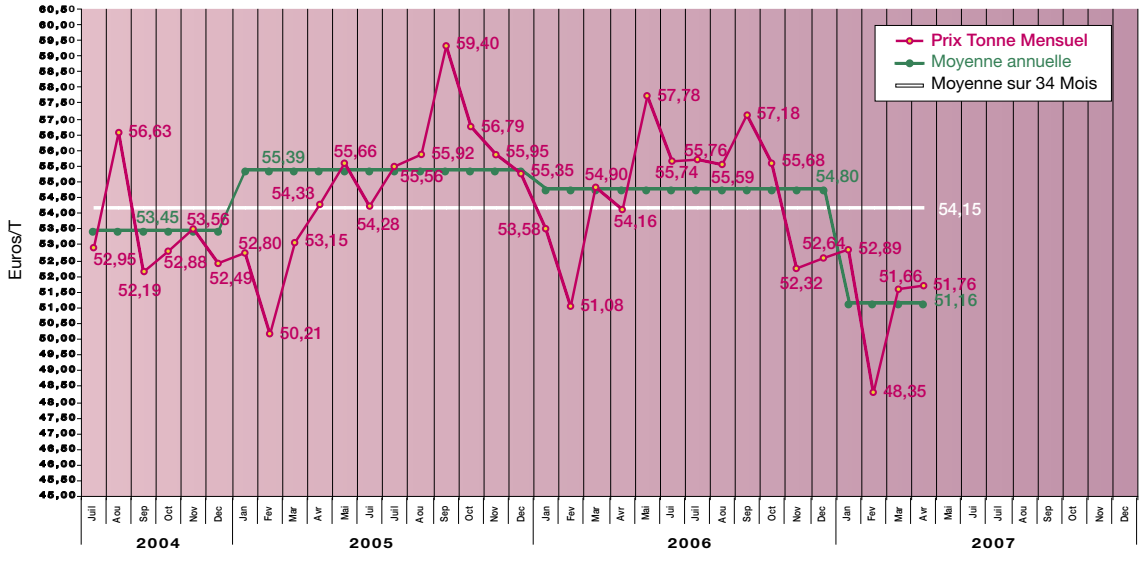

VARIATION DES APPORTS À L'INCINÉRATION EN TONNAGE ET PRODUITS DEPUIS LA MISE EN SERVICE

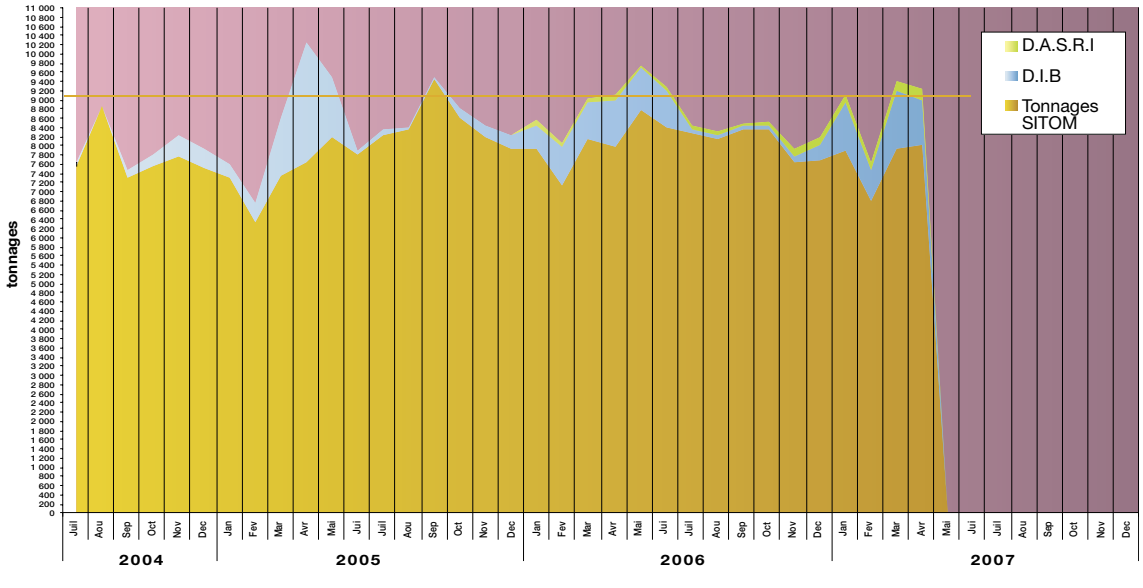

Ce bilan intègre l'ensemble des paramètres des filières de traitement et la totalité des coûts qui en résultent. La prise en compte de la cotisation syndicale intégrée dans ce bilan permet une lecture totale du coût de traitement. En effet, la cotisation couvre les frais de structure du SITOM (salaires, frais de gestion, locaux ...) ainsi que les frais de mutualisation de certaines parties des filières destinées à soutenir les collectivités les plus éloignées des sites de traitement.

Traitement	Déchets	Rappel tonnages 2005	Détail tonnages 2006	Total tonnages
INCINERATION	Collecte OM Résiduelles Refus de tri Encombrants incinérables Divers	87024 3362 5199	87 238 3 299 6 458 8	97 003
TRI SELECTIF	Collecte Sélective avec le verre Carton Papier de déchèteries	17569 828	19 015 965	19 980
COMPOSTAGE	Déchets verts	10249	10 775	-
COMPOSTAGE	Boues de STEP	2832	2 376	-
COMPOSTAGE	Compostage individuel	408	408	-
RECYCLAGE	Bois de déchèterie	1050	2 528	-
RECYCLAGE	Ferraille de déchèterie	1928	2 172	-
RECYCLAGE	Batteries	25	14	-
RECYCLAGE	Piles et accumulateurs	13	15	-
DIVERS	DDM	30,144	116,721	-
ENFOUISSEMENT	Encombrants non incinérables Résidus de nettoiement de la voie publique Déchets ultimes des conventionnés	2780 1796	5 345 4 017 814	10 176
	TOTAL	135 093 t.	145 564 tonnes	
	COTISATION	260634 hab.	261 663 habitants	
TOTAL GENERAL		**135 093 t**	**145 564 tonnes**	
		260634 hab.	**261 663 habitants**	

Dépenses		Recettes	Rappel €/tonne 2005	€/tonne 2006	Bilan
Adhérents	5 253 835,00 €	Intégrées dans le prix de traitement	55,42 €	54,73 €	5 309 323,00 €
Conventionnés	61 653,00 €	10% de frais de gestion 6 165,00 €			
	3 420 092,00 €	3 017 009,00 €	14,54 €	20,17 €	403 083,00 €
	443 131,00 €	-	38,52 €	41,12 €	443 131 ,00 €
-	177 902,00 €	-	74,05 €	74,87 €	177 902,00 €
-		-	-	-	-
-	106 502,00 €	-	45,00 €	42,13 €	106 502,00 €
-		91 577,00 €	36,96 €	-42,16 €	-91 577,00 €
-		408,00 €	-30,00 €	-29,14 €	-408,00 €
-		-	-	-	-
-	45 013 ,00 €	Intégrées dans le prix de traitement	529,46 €	388,65 €	45 013,00 €
Adhérents	620 952,00 €	-	65,10 €	66,20 €	673 730,00 €
Conventionnés	58 642,00 €	10% de frais de gestion 5 864,00 €			
Coût de revient par tonne avant incidence de la cotisation			47,94 €	48,46 €	7 066 699,00 €
La cotisation couvre outre les frais de structure et d'investissement du SITOM, les frais de transport ainsi mutualisés des déchets verts, des DDM et du quai de transfert de Comps			3,21 € par hab.	3,21 € par habitant	839 938,00 €
Coût de revient à la tonne de déchets du gisement			**54,00** € /T	**54,31** € /T	**7 906 637,00 €**
Coût de revient par habitant			**27,99** € /hab.	**30,22** € /hab.	

SITOM Sud Gard
Le Marc-Aurèle
67, avenue Jean Jaurès
30900 Nîmes

www.sitom-sud-gard.com
tél. : 04 66 04 71 50
fax : 04 66 04 71 54

Enfouir • Trier et recycler • Incinérer avec valorisation • Composter

Conception : SEV • www.sev-online.com - septembre 2007 - Crédit photos : Blot / Sitom Sud Gard - Carte design : www.Laetis.fr - Fond de carte : Géoatlas